

Sigles et Acronymes

ASBL	: Association Sans But Lucratif
ASDI	: Agence Suédoise pour le Développement International
AWEPA	: Association des Parlementaires Européens pour l'Afrique
BIP/IFES	: Burundi Initiatives for Peace/International Foundation for Election Systems
BOB	: Bulletin Officiel du Burundi
CADH	: Collectif des Associations des Droits de l'Homme
CCP	: Cadre de Coopération
CNDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie
CPAJ	: Collectif pour la Promotion des Associations des Jeunes
CPF	: Centre de Perfectionnement de Formation en cours d'emploi
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DAP	: Document d'Appui
DHD	: Développement Humain Durable
FDD	: Forces de Défense de la Démocratie
FNL	: Forces Nationales pour la Libération
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
JPO	: <i>Junior Professional Officer</i>
MREC	: Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération
MRIDHRP	: Ministère des Réformes Institutionnelles, des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement
NDI	: <i>National Democratic Institute</i>
OHCDHB	: Office du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme au Burundi
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
PNBG	: Programme National de Bonne Gouvernance
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
DEX	: Exécution Directe (<i>Direct Execution</i>)
RCN	: Réseau des Citoyens
SNU	: Système des Nations Unies
SOFEPA	: Solidarité des Femmes Parlementaires
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
TTF	: <i>Thematic Trust Funds</i> (Fonds Fiduciaires Thématiques)
UNDAF	: <i>United Nations Development Assistance Framework</i> (Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement)
UNICEF	: <i>United Nations Children's Funds</i> (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)
UPRONA	: Unité pour le Progrès National
VIH/SIDA	: Virus Immunodéficience Humaine/Syndrome Immuno-Déficience Acquise

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

RUBRIQUES	DOMAINES D' INTERVENTION	RECOMMANDATIONS	DESTINATAIRES
1. Concernant les stratégies d'intervention	1.1. Appui à la réorganisation des structures	*Continuer à promouvoir la réorganisation des services administratifs de l'Assemblée nationale *Suivre le processus de restructuration du MRIDHRP	PNUD/ Projet et Bureaux du Parlement MRIDHRP
	1.2. Fourniture de l'équipement	*Favoriser une coordination entre les bailleurs en matière de fourniture de matériel bureautique/informatique	PNUD/Projet et Gouvernement (Ministères du Plan et des Finances)
	1.3. Etudes, séminaires et ateliers	*Clarifier les tâches entre les parties prenantes	PNUD/Projet
	1.4. Formation	*Accélérer le plan de formation des Parlementaires et des cadres de l'Administration du Parlement	PNUD/Projet, Bureaux du Parlement et les Parlementaires
2. Concernant l'atteinte des effets visés dans les composantes	2.1. Composante 1 : Renforcement des capacités du Parlement	*Poursuivre le renforcement des capacités administratives et législatives du Parlement et celles des commissions parlementaires ;	PNUD/Projet et Parlement
		*Elaborer et entreprendre, à la place des descentes des Parlementaires sur le terrain, une campagne de sensibilisation de la population sur le rôle du Parlement ;	PNUD/Projet et Bureaux et Administration du Parlement
		*Créer un fichier législatif, sélectif et graduel sur les textes de gouvernance démocratique ;	PNUD/Projet et Bureaux du Parlement
		*Capitaliser l'expérience de traduction des textes des lois.	PNUD/Projet et Bureaux du Parlement
	2.2. Composante 2 : Renforcement des capacités de promotion et de protection des droits humains et mobilisation pour la paix	*Poursuivre la promotion de l'Institution nationale indépendante des droits de l'Homme et de l'Ombudsman ;	PNUD/Projet
		* Harmoniser les interventions à la base en matière des droits humains ;	PNUD/Projet et MRIDHRP
		*Veiller à relier les droits civils et politiques aux droits économiques, sociaux et culturels ;	MRIDHRP
		*Prendre en compte les différentes dimensions de la mise en œuvre des droits de l'Homme.	PNUD/Projet, Gouvernement et Société Civile

	2.3. Composante 3: Renforcement de la Société Civile	* Promouvoir habilement les dynamiques à l'œuvre dans la société civile ;	PNUD/Projet, Gouvernement et Société Civile
		*Poursuivre l'effort d'amélioration de l'environnement juridique et institutionnel ;	PNUD/Projet et Associations de la Société Civile
		*Intensifier le renforcement des capacités des associations ;	PNUD/Projet et Associations de la Société Civile
		*Poursuivre l'action de formation des journalistes et promouvoir l'information sur les avancées de la gouvernance démocratique.	PNUD/Projet et Associations des journalistes
	2.4. Composante 4: Renforcement des capacités de coordination et de mobilisation des aides sur le PNRCBG	*Appuyer la mise en place de la cellule de gestion et de coordination du PNRCBG ;	PNUD/Projet et cellule du PNRCBG
		*Appuyer la mobilisation des ressources sur le PNRCBG.	PNUD/Projet et cellule du PNRCBG
3. Concernant l'année 2004 et la finalisation du projet		*Définir une stratégie de finalisation du projet ;	PNUD/Projet et Institutions bénéficiaires
		*Etablir les priorités du plan de travail 2004 ;	PNUD/Projet et Institutions bénéficiaires
		*Elaborer un cadre logique de mise en œuvre du plan de travail 2004.	PNUD/Projet et Institutions bénéficiaires
4. Concernant l'appui aux élections de 2004		*Concevoir l'appui aux élections de 2004 dans une perspective de construction d'un véritable système électoral.	PNUD/Projet et Gouvernement
5. Concernant le prochain cycle de coopération du PNUD 2005-2007		*Poursuivre la stratégie de renforcement des capacités dans les quatre composantes actuelles ;	PNUD/Projet et Gouvernement
		*Elargir le champ d'intervention du PNUD en matière de gouvernance démocratique à deux nouvelles composantes : (i) les systèmes et processus électoraux ; (ii) la gouvernance locale (la décentralisation) ;	PNUD/Projet et Gouvernement
		*Relier de manière dynamique les appuis du PNUD en matière de gouvernance ;	PNUD/Projet et Gouvernement
		*Développer sur la base des effets recherchés des stratégies partenariales avec les autres agences du SNU et les partenaires du Burundi impliqués dans la gouvernance démocratique.	PNUD/Projet et Gouvernement

Introduction

La revue du Projet d'Appui au Programme National de Gouvernance Démocratique, BDI/02/001/01/34, du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), s'est déroulée du 09 au 27 février 2004. La mission, composée de M. Stanislas Makoroka, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université du Burundi, et de M. Olivier Le Brun, consultant international, chef de mission, avait pour tâches principales d'apprécier la pertinence, la performance et l'efficacité du projet, de tirer des leçons de l'expérience et de faire des recommandations.

La mission a procédé à une large consultation des principales parties prenantes de la gouvernance démocratique au Burundi, en particulier des partenaires et bénéficiaires du Projet : l'actuel et le précédent président du Comité de pilotage, respectivement Conseiller Principal Chargé des Questions Politiques et Diplomatiques à la vice-Présidence, les principaux Ministres concernés et leur cabinet, les Bureaux et les administrations de l'Assemblée nationale et du Sénat, les représentants d'organisations de la Société Civile, des représentants des agences du système des Nations Unies au Burundi dont le Représentant du Secrétaire général, les bailleurs de fonds, des agences de coopération et ONG internationales, des consultants nationaux qui ont contribué à la réalisation du projet et autres personnes ressource, l'équipe du projet, ainsi que des fonctionnaires du PNUD (voir Annexe 1, Programme de rencontres de la Mission).

La mission tient à remercier l'ensemble des personnes rencontrées pour la franchise et l'esprit constructif dont elles ont fait preuve au cours des échanges qui ont été organisés.

Le présent rapport est considéré par la mission comme définitif. Il a été finalisé en intégrant les commentaires pertinents des partenaires qui ont examiné le Rapport provisoire.

1. Contexte général

1.1. Un contexte de crise et de réconciliation nationale

Le Burundi est miné, depuis son indépendance en 1962, par de multiples vagues de violences ethniques. La dernière crise, intervenue en octobre 1993, avec l'assassinat du premier Président élu démocratiquement Melchior Ndadaye lors d'une tentative de coup d'Etat, a brutalement interrompu le processus de transition vers l'Etat de droit initié en 1992 et a dégénéré en une guerre ouverte entre les groupes armés, associés à des partis politiques en exil, et les forces armées. L'échec de plusieurs gouvernements de convention nationale à rétablir la paix fut suivi du retour au pouvoir en juillet 1996 du Major Pierre Buyoya qui suspendit la Constitution ainsi que l'Assemblée nationale et les partis politiques. En 1998 fut lancé un « partenariat politique pour la paix », qui déboucha sur l'adoption d'une Constitution de transition reconnaissant le multipartisme, rétablissant l'Assemblée et instituant un gouvernement d'unité nationale. Cette évolution ne permit toutefois pas de mettre fin aux hostilités.

Ce conflit a entraîné la mort d'environ trois cent mille (300.000) personnes ainsi que l'exil et le déplacement à l'intérieur du pays de centaines de milliers d'autres, une déstructuration des services publics et du système productif et, partant, une forte détérioration des conditions de vie de la population ainsi qu'une chute drastique des aides extérieures.

C'est dans ce contexte de dégradation sociale, économique et institutionnelle que le processus de paix a été engagé en 1998 par les négociations inter-burundaises, avec une médiation internationale, présidée successivement par Julius Nyerere et Nelson Mandela, et l'implication effective des pays de la sous-région. Ces négociations ont abouti à la signature, le 28 août 2000, de l'*Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi* par les représentants du Gouvernement, de l'Assemblée Nationale et des Partis politiques. Cet Accord constitue la plate-forme politique pour le rétablissement de la paix et la réconciliation. L'Accord d'Arusha devait apporter une solution définitive au conflit armé et permettre l'instauration d'un système politique démocratique garant d'un Etat de droit. Cet Accord avait été signé sans cessez-le-feu et avec des réserves sur des questions importantes, ce qui a lourdement pesé sur son application. Le Gouvernement a cependant poursuivi les négociations avec les groupes armés. Ainsi, deux Accords de cessez-le-feu ont été signés en 2002 avec trois groupes armés et un Accord global de cessez-le-feu a été conclu le 16 novembre 2003 avec le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Force de Défense de la Démocratie (CNDD-FDD) de Pierre Nkurunziza. La situation sécuritaire dans la plupart des régions du pays, jusque là fortement instable, a commencé à s'améliorer en septembre 2003. Mais de graves incidents sécuritaires ont lieu tous les jours et les Forces Nationales pour la Libération (FNL) d'Agathon Rwaswa continuent à mener des attaques dans la région de Bujumbura. En février 2004, six provinces restent en phase IV de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

1.2. L'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi

L'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi est constitué de 5 protocoles :

- i) Nature du conflit burundais, problèmes de génocide et d'exclusion et solutions ;
- ii) Démocratie et bonne gouvernance ;
- iii) Paix et sécurité pour tous ;
- iv) Reconstruction et Développement ;
- v) Garanties pour l'application de l'Accord.

L'Accord définit les responsabilités et attributions de l'Etat, de l'armée et de la police durant la période de transition. Il précise le cadre pour la réhabilitation des réfugiés, déplacés et autres victimes du conflit. Il prévoit une période de transition à la démocratie de trois (3) ans, durant laquelle de nombreuses dispositions doivent être prises. A cet égard : « *le Gouvernement de transition entreprend et finance, avec l'appui de la communauté internationale, un programme de reconstruction matérielle et politique dans une approche globale qui intègre la réhabilitation, la consolidation de la paix, la promotion des droits et libertés de la personne humaine, la croissance économique et le développement à long terme* ».

L'Accord préconise également des solutions afin de prévenir de futurs conflits, notamment par des réformes institutionnelles, l'élaboration d'une nouvelle constitution, et l'établissement d'institutions judiciaires et pénales pour enquêter, juger et punir les crimes en général et spécialement le crime de génocide, les crimes de guerre et les autres crimes contre l'humanité.

Suite à la signature de l'Accord, les négociations se sont poursuivies pour établir une représentativité équitable de tous les groupes ethniques et des différentes régions au niveau politique, dans l'armée, dans le pouvoir judiciaire et les services civils. Il a été décidé que la période de transition serait divisée en deux phases de 18 mois. Selon le principe de partage du pouvoir, au terme de la première phase, le Président Buyoya céderait son poste au Vice-président Ndayizeye. Le Gouvernement de transition, représentant les différentes mouvances, est entré en fonction le 1^{er} novembre 2001, marquant le début de la période de transition. L'Assemblée nationale et le Sénat ont été mis en place début 2002 et une constitution de transition a été adoptée. D'autres institutions indispensables à la consolidation de la paix, de la démocratie et de l'Etat de droit doivent encore être mises en place. La passation du pouvoir entre Pierre Buyoya, l'ancien président, de l'Unité pour le Progrès National (UPRONA), et le Vice-président Domitien Ndayizeye, du Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU), a eu lieu, comme prévu, le 1^{er} mai 2003, ce qui a permis de rassurer les Burundais et la communauté internationale sur l'engagement des deux principaux partis politiques du pays à mettre en œuvre l'Accord. La Transition de trois ans devrait s'achever le 31 octobre 2004 par la tenue d'élections démocratiques.

2. Présentation du projet

2.1. La genèse

La gouvernance a été retenue comme l'un des axes prioritaires des interventions du PNUD, aussi bien dans le 1^{er} Cadre de Coopération (CCP 1998-2001) que dans le 2^{ème} CCP 2002-2004. Durant ce cycle, il a été convenu de scinder cet axe en deux composantes : gouvernance économique et gouvernance démocratique. C'est dans ce cadre que s'inscrit le Document d'Appui au Programme National de Gouvernance Démocratique, BDI/02/008/01/34, (DAP) finalisé le 31 janvier 2002, approuvé le 1^{er} mars 2002 et dont les activités ont démarré en mai 2002 pour une durée de deux ans et demi. Ce DAP vise à contribuer à la réponse aux préoccupations des institutions et des acteurs chargés d'appliquer sur le terrain l'Accord d'Arusha durant la période de transition. Il devait être un outil de réalisation du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) qui n'a été validé qu'en septembre 2002. Toutefois, ce décalage n'a pas posé de problème dans la mesure où la formulation du DAP était en phase avec celle du PNBG.

Le Projet a été conçu en tenant compte des acquis des projets antérieurs du PNUD en ce domaine : BDI/99/001 « Appui au processus de paix et à la réconciliation nationale » et BDI/99/003 « Appui à la promotion de la bonne gouvernance ».

2.2. Le problème à résoudre

Le DAP a identifié comme problème essentiel à résoudre : *« l'insuffisante capacité des institutions clé de la gouvernance, spécialement les institutions parlementaires, les institutions des droits de l'homme et les institutions de la société civile, à*

remplir effectivement le rôle qui leur est dévolu dans le nouveau dispositif de gouvernance démocratique ». Les problèmes spécifiques suivants ont été identifiés pour chacun de ces secteurs :

Assemblées parlementaires. Ni l'Assemblée nationale ni le Sénat n'ont les moyens et les capacités suffisants pour exercer effectivement leur triple fonction de représentation nationale, de production législative et de contrôle de l'activité du Gouvernement. Cette situation résulte de l'absence de tradition parlementaire pluraliste, conséquence de plus de trente ans de régimes politiques à parti unique.

Droits de l'Homme. Le même constat doit être fait au niveau du Ministère ayant les Droits de l'Homme dans ses attributions : Le Ministère des Réformes Institutionnelles, des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement et le dispositif d'observation et de traitement des violations qui lui est rattaché, en l'occurrence des «comités collinaires» chargés de l'observation sur le terrain et la Commission gouvernementale des droits de la Personne Humaine en charge de procéder à la médiation des questions de violation des droits humains qu'elle observe et qui lui sont soumises. De plus, ce ministère ne dispose pas de l'expertise juridique nécessaire pour concevoir l'important programme législatif devant être adopté en application de l'Accord d'Arusha.

Société civile. Ce secteur en pleine expansion souffre de l'inadaptation du cadre juridique régissant les associations, d'une grande fragilité, d'un manque de moyens et de l'insuffisante capacité des cadres de concertation entre associations. De même, le secteur de la presse et des médias est limité par l'inadaptation de la loi actuelle sur la presse, la rémanence de dispositions pénales et de pratiques administratives contradictoires avec le principe de la liberté de la presse, l'insuffisante formation professionnelle des journalistes.

Le DAP souligne également la nécessité de réhabiliter l'institution des Bashingantahe, entité traditionnelle de médiation à la base. Mais cette activité, initiée par un précédent projet du PNUD, a finalement été exclue du présent projet pour être sous-traitée directement par le Bureau du PNUD à une association, sur un financement de l'Union Européenne.

2.3. Les bénéficiaires

Les bénéficiaires institutionnels directs sont les entités suivantes appuyées par le projet : en particulier, les assemblées parlementaires, l'Assemblée Nationale et le Sénat, le Ministère des Réformes institutionnelles, des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Communication, les collectifs d'associations intervenant dans la promotion de la jeunesse et des droits de l'Homme. Chaque institution appuyée constitue l'interlocuteur principal du projet pour la partie qui le concerne.

Les bénéficiaires finaux du projet sont l'ensemble de la population, et plus particulièrement les couches les plus défavorisées qui sont les premières victimes des manquements de l'Etat de droit.

2.4. Les stratégies

2.4.1. Stratégie nationale

Le « Programme général du Gouvernement de transition », examiné par les Conseils des ministres des 20 décembre 2001 et 11 janvier 2002, assigne au Gouvernement

« *comme objectif premier la restauration de la paix et de la sécurité pour tous et d'un nouvel ordre politique fondé sur les valeurs démocratiques, la bonne gouvernance et la justice* » et fixe 6 objectifs généraux parmi lesquels la réforme des institutions politiques et le renforcement des droits fondamentaux des citoyens. De plus, au moment de la formulation du DAP, le Gouvernement préparait, avec le concours du PNUD, un Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) qui s'articule en 3 composantes : (i) gouvernance démocratique et Etat de droit ; (ii) gouvernance économique, (iii) gouvernance administrative.

La composante «gouvernance démocratique» retient le renforcement des capacités des assemblées parlementaires, la promotion des droits de l'Homme et le renforcement de la société civile comme priorités d'action. En outre, la promotion de la bonne gouvernance a été retenue comme l'un des 6 programmes prioritaires soumis aux bailleurs de fonds lors de la « Conférence de Paris » de décembre 2000. Enfin, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) -Intérimaire adopté en 2002 sur la base de consultations participatives réalisées auprès des communautés à la base, de la société civile à travers le pays, du secteur privé et des services techniques des ministères sectoriels, a fixé comme 1^{er} axe stratégique la promotion de la paix et de la bonne gouvernance, en mettant l'accent sur la gouvernance démocratique.

2.4.2. Stratégie d'appui du PNUD en matière de Gouvernance démocratique

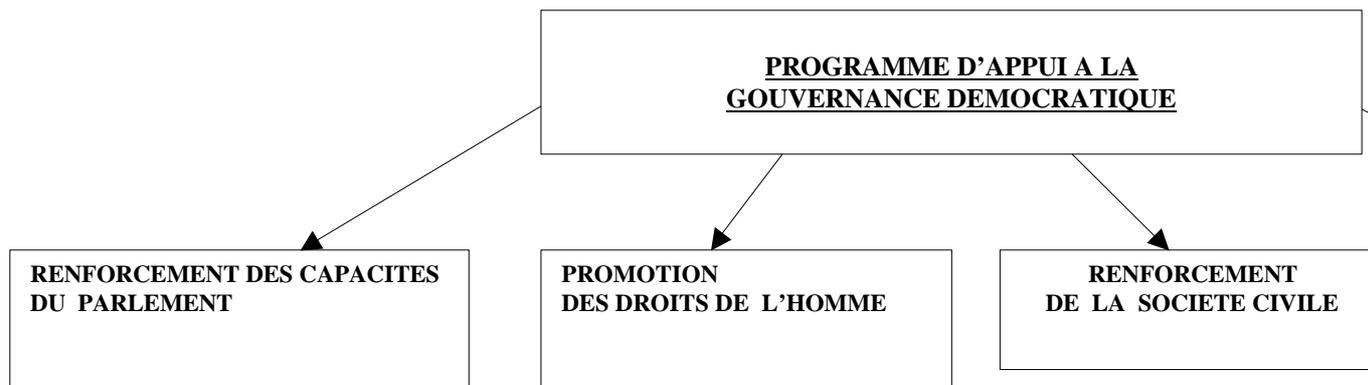
La stratégie du projet vise à soutenir l'établissement de l'Etat de droit pendant la période de transition par un appui simultané et coordonné à trois (3) secteurs interdépendants et essentiels pour la mise en place d'un environnement de gouvernance démocratique : le secteur des assemblées parlementaires, celui des droits de l'Homme et de la société civile. Cette approche globale est fondée sur (i) un renforcement des capacités des institutions-clé de chaque secteur, choisies en raison de leur rôle critique dans la promotion de la gouvernance démocratique pendant la période de transition ; (ii) l'amélioration de l'environnement juridique régissant chaque secteur ; (iii) et le renforcement systématique des capacités d'interaction régissant chacun des secteurs concernés.

2.5. Cadre de résultats

Ce cadre est synthétisé dans la figure ci-contre. Ces résultats sont précisés en 3.4. «Appréciation de la pertinence des résultats attendus».

CADRE DE RESULTATS

DIAGRAMME RECAPITULATIF DES COMPOSANTES ET RESULTATS



Résultat 1 : Renforcement des capacités de l'administration de l'Assemblée nationale et du Sénat

Résultat 2 : Renforcement des capacités législatives de l'Assemblée nationale

Résultat 3 : Renforcement des capacités des commissions-clés du Parlement

Résultat 4 : Promotion de l'institution parlementaire

Résultat 5 : Renforcement des capacités du MRIDHRP à coordonner le travail gouvernemental et législatif (p.m.cf. composante 2)

Résultat 1 : Renforcement des capacités d'observation et de réforme juridique du MRIDHRP

Résultat 2 : Assistance préparatoire à la création d'un Ombudsman

Résultat 1 : Amélioration de l'environnement juridique des associations

Résultat 2 : Renforcement des capacités de plaidoyer des collectifs d'associations de promotion des DH et de jeunes

Résultat 3 : Renforcement des institutions traditionnelles de médiation (Projet bashingantahe) p.m.

Résultat 4 : Amélioration de l'environnement juridique et institutionnel des médias

3. Analyse de la conception du projet

3.1. Intégration du programme dans la politique gouvernementale

Le projet est un élément essentiel du dispositif d'appui technique à la mise en place de l'environnement institutionnel de gouvernance démocratique de la période de transition, tel qu'il est prévu par l'Accord d'Arusha et la stratégie du Gouvernement.

3.2. Pertinence de la stratégie d'appui du PNUD

Le sous-programme « Gouvernance démocratique et renforcement de l'Etat de droit » du PNBG comprend 7 composantes :

1. Renforcement des capacités des institutions parlementaires ;
2. Etablissement d'un cadre juridique et institutionnel protecteur des droits de l'Homme ;
3. Renforcement des capacités des systèmes judiciaire et pénitentiaire ;
4. Mobilisation pour la paix et la réconciliation nationale ;
5. Renforcement de la société civile ;
6. Préparation des élections communales, législatives et présidentielles ;
7. Renforcement des capacités de coordination et de mobilisation des aides sur PNBG.

Le DAP a ciblé les composantes 1, 2, 5 et 7 en s'attachant à développer des synergies entre elles au travers d'une action systématique de renforcement institutionnel et de développement des capacités. Le choix des composantes est opportun compte tenu des avantages comparatifs du PNUD au Burundi et des interventions d'autres partenaires du pays, notamment de l'Union Européenne (Justice), de la Belgique (Justice) et de la France (Etat de droit).

S'agissant de la promotion des Droits de l'Homme, qui est, par définition, le domaine de compétence de l'Office du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme au Burundi (OHDCHB), l'intervention du PNUD se justifie dans le cadre d'une stratégie intersectorielle et d'une action transversale. De surcroît, le domaine des Droits de l'Homme et son champ d'action sont si vastes que l'OHCDH, à lui seul, ne peut satisfaire l'ensemble des besoins du Burundi.

L'accent mis sur le renforcement des capacités s'impose dans une perspective de Développement Humain Durable (DHD), qui doit être une préoccupation de premier plan pour préparer la période post-transition. Cette stratégie de renforcement des capacités s'inscrit dans un processus général d'apprentissage à la démocratie.

3.3. Appréciation générale du DAP formulé

Le document du Projet d'Appui au Programme National de Gouvernance Démocratique (DAP) répond bien, dans sa conception générale, à la réflexion stratégique menée par le PNUD en appui à la formulation du PNBG. Ce DAP est clairement formulé, mais on peut questionner la partie relative au cadre de résultats tant en ce qui concerne la programmation dans le temps des activités que la définition des cibles et des activités.

Daté du 31 janvier 2002, il a établi la programmation des cibles et des activités à partir du 1^{er} semestre 2002. Il n'a pas tenu compte d'un délai raisonnable pour le démarrage du projet et de ses activités. Or, le projet n'a pu démarrer que mi-mai 2002, et encore sans coordonnateur national. Ce décalage de plusieurs mois handicape sérieusement les possibilités de réalisation du cadre de résultat programmé, d'autant plus que celui-ci est particulièrement dense et qu'il doit être mené dans une période nécessairement instable, notamment au niveau des changements de responsables des institutions partenaires/bénéficiaires et des conditions de sécurité. Par ailleurs le projet a dû prendre en charge nombre d'activités non programmées telles que l'accompagnement du processus de validation du PNBG et sa transformation en un nouveau document.

Le 2^{ème} problème est relatif à la formulation des «cibles» semestrielles ou annuelles qui sont trop ambitieuses et excessivement impératives dans leur formulation pour une période de transition. Exemples :

- (i) **Composante 1 :Parlement , Résultat 1, Cible 2002** : «Les services administratifs de l'Assemblée nationale et du Sénat ont été réorganisés» ; **Résultat 2** : relatif au fichier législatif, Cible 2002 «Un fichier législatif informatisé rassemble l'ensemble des lois et règlements actuellement en vigueur» ; Résultat 2 relatif à la formation , Cible 2004 : «100% des parlementaires ont bénéficié d'au moins 2 formations généralistes» ; **Résultat 3** : relatif au renforcement des commissions du Parlement : **Cible 2^{ème} semestre 2002** : « la commission des finances, du budget et du contrôle de l'Assemblée nationale dispose d'instruments lui permettant d'exercer un contrôle budgétaire effectif » ou encore pour le **2^{ème} semestre 2002** : « La commission des affaires politiques, administratives et institutionnelles de l'Assemblée nationale a défini un programme législatif adressant les réformes institutionnelles de l'Accord d'Arusha » (on notera qu'en la matière le projet empiète sur les compétences législatives du Parlement).
- (ii) **Composante 2 : « Droits de l'Homme » - Résultat 1 : Cible 1^{er} semestre 2002** : « Le MRIDHRP a formulé un programme de réorganisation du dispositif national d'observation des violations des droits de l'Homme », **2^{ème} semestre 2002** : « le nouveau dispositif d'observation est mis en place et ses capacités ont fait l'objet d'un premier renforcement » ; **Résultat 2 : Cible 2003** : « Les projets de textes établissant un Ombudsman sont rédigés ».

De même, les activités sont programmées de manière très précise, selon la pratique classique de l'approche projet. Le Document d'appui ne contient pas, à proprement parler, de cadre logique qui précise notamment les risques et hypothèses (conditions critiques) pour les différents effets visés et les produits qui concourent à leur réalisation.

Dans la lecture qui en a été faite par le Bureau du PNUD et par l'équipe du projet, ce cadre de résultat laisse peu de marge pour définir des stratégies adaptées au contexte en vue de contribuer de la manière la plus efficace aux effets (*outcomes*) visés. En effet, l'équipe du projet, le bureau du PNUD et la contrepartie nationale

ont pris le parti de considérer les cibles et les activités définies dans le DAP comme le programme à suivre, étant entendu qu'il fallait pouvoir s'adapter à l'évolution du contexte et saisir les opportunités qu'offraient les dynamiques de la période de transition.

On notera que de toute manière ce cadre de résultat est dans l'ensemble valable dans son contenu, même s'il va trop loin dans ses prescriptions, compte tenu des contraintes importantes imposées par le processus de transition. Il a toutefois constitué un guide d'action efficace pour le projet.

3.4. Appréciation de la pertinence des résultats attendus

3.4.1. Composante 1 : Renforcement des capacités du Parlement

Effet recherché. L'«Efficience accrue du Parlement à exercer ses fonctions législatives et de contrôle» est un effet pertinent dans un contexte de réhabilitation de l'institution parlementaire où l'agenda législatif découlant de l'Accord d'Arusha est particulièrement chargé.

Notons que la fonction de contrôle est limitée dans la mesure où le Parlement est le fruit d'un partage du pouvoir entre de nombreuses forces politiques. De plus, pendant la période de transition, l'Assemblée nationale ne peut pas présenter de motion de censure. Au surplus, cette fonction de contrôle de l'action gouvernementale, néanmoins essentielle, est difficile à remplir par un parlement non entièrement élu et sans tradition parlementaire.

L'indicateur retenu «Mécanismes de reddition de compte tels qu'une commission des finances publiques établis en vue d'assurer un contrôle du législatif» est pertinent bien qu'ambitieux, compte tenu des faiblesses structurelles du Parlement.

Résultat 1 : Le « Renforcement des capacités de l'administration de l'Assemblée nationale et du Sénat » est pertinent, compte tenu des faiblesses en ressources humaines et matérielles de cette administration et du Parlement lui-même.

Les activités sont correctement programmées en prévoyant d'abord l'identification des besoins avec la participation des bénéficiaires (Etude sur les services administratifs et restitution/validation), la dotation en moyens de fonctionnement accompagnée de formation générale et spécialisée (sténotype, sténographie, traitement de texte, techniques de secrétariat, de travail administratif et de gestion de projet, légistique et procédure parlementaire, informatique et recherche documentaire sur Internet).

Résultat 2 : « Renforcement des capacités législatives de l'Assemblée nationale »

Les 5 activités prévues dans ce cadre sont pertinentes :

1° la constitution d'un fichier législatif informatisé, sa traduction en kirundi et sa mise en exploitation pour contribuer de manière significative à l'accès à la règle de droit. On notera qu'il s'agit d'un travail considérable, comme l'a notamment montré le projet PNUD de renforcement de la justice en Haïti, qui s'est attelé à cette tâche avec une équipe de juristes ;

2° la dotation d'un fonds documentaire et d'un cyber-centre pour une mise à jour des connaissances des parlementaires ;

3° l'élaboration d'un manuel de procédure parlementaire bilingue pour faciliter le travail législatif ;

4° la formation des parlementaires pour améliorer leurs connaissances aussi bien générales que spécifiques à la fonction parlementaire ;

5° la sensibilisation des parlementaires aux thèmes transversaux Droits de l'Homme, Genre et VIH/SIDA.

Résultat 3 : « Renforcement des capacités des commissions-clé du Parlement »

Les résultats attendus sous ce volet sont très ambitieux : élaboration d'un programme législatif répondant aux problèmes identifiés par une étude préalable dans le champ de compétence de chaque commission ciblée, un plan d'action et sa réalisation effective. Les commissions ciblées sont, à l'Assemblée nationale, la commission des finances, du budget et du contrôle ; la commission des affaires politiques, administratives et institutionnelles ; la commission de la justice et des droits de la personne humaine et la commission des affaires sociales ainsi que les commissions instituées au Sénat. La réalisation d'un tel programme suppose des compétences techniques impliquées de manière quasi permanente non prévues dans le DAP. Ont notamment été programmés des voyages d'étude à l'étranger, des séminaires de formation et une formation spécialisée de quelques membres de chaque commission ciblée.

Résultat 4 : « Promotion de l'institution parlementaire »

La stratégie prévue est pertinente ; elle consiste à sensibiliser les populations et les administrations provinciales sur le rôle du Parlement dans le processus de paix, à mettre en place un cadre de concertation Parlement – société civile, à créer un site Internet officiel du Parlement et à produire une série d'émissions radio rendant compte des activités du Parlement.

3.4.2. Composante 2 : Promotion des droits de l'Homme

Effet recherché : « Organes de contrôle des droits de l'Homme établis et/ou opérationnels ».

Le terme « contrôle » n'est sans doute pas des plus heureux dans la formulation de cet effet. Ce vocable couvre-t-il seulement l'observation ou bien l'ensemble du processus de promotion et de protection ? (voir Recommandation relative à la conception et à la mise en oeuvre des droits de l'Homme).

Résultat 1 : « Renforcement des capacités d'observation et de réforme juridique du MRIDHRP »

Les objectifs visés dans le DAP consistent à aider le MRIDHRP : (i) à formuler un programme de réorganisation du dispositif national d'observation des violations des droits de l'homme, notamment à travers une analyse organisationnelle du ministère ; (ii) à mettre en place un nouveau dispositif d'observation et à renforcer ses capacités, notamment au niveau des 4 antennes régionales coordonnant les comités territoriaux. Il s'agit d'un domaine essentiel pour le PNUD, et l'ensemble du SNU, qui cherche à promouvoir le DHD suivant une approche de droits mais délicate au niveau national, compte tenu de la gravité de la situation des droits de l'Homme dans le pays.

L'intérêt de cette composante est de pouvoir développer de manière concrète avec des moyens substantiels des synergies entre le dispositif de promotion et de protection des Droits de l'Homme, l'institution parlementaire et la société civile, un champ pluri-sectoriel au sein duquel le PNUD dispose d'un avantage comparatif et peut apporter une réelle valeur ajoutée par rapport aux actions de l'OHCDHB, d'autant plus, comme signalé ci-avant (voir 3.2), les besoins du Burundi en la matière sont tellement vastes qu'une intervention de plusieurs partenaires ne pourrait que créer une complémentarité nécessaire.

Résultat 2 : « Assistance préparatoire à la création d'un Ombudsman »

Le résultat attendu est la création d'un consensus entre le Parlement, le Gouvernement et les différents acteurs politiques et la société civile sur l'institution de l'Ombudsman et son rôle dans la protection du citoyen dans ses droits envers l'Administration, objectif d'autant plus pertinent que cette institution est prévue dans l'Accord d'Arusha pour la période post-transition.

3.4.3. Composante 3 : Renforcement des capacités de la Société Civile

Effet recherché : « Législation adoptée en vue de renforcer la participation de la société civile dans la formulation et la mise en œuvre des programmes économiques et sociaux au niveau infra-national ».

Cet effet, dans sa formulation, est trop exclusivement axé sur la législation et sur le niveau infra-national. Il pourrait être reformulé comme suit : « Participation de la société civile dans la formulation et la mise en œuvre des programmes économiques et sociaux, notamment au niveau infra-national, grâce à l'amélioration de l'environnement légal et institutionnel et au renforcement des capacités ».

Résultat 1 : « Amélioration de l'environnement juridique des associations »

L'objectif de création d'un cadre juridique de fonctionnement des ASBL clarifié par rapport aux autres types de mouvements associatifs, notamment les confessions religieuses, les ordres professionnels, les syndicats, les fondations, les associations mutualistes et les associations à caractère politique, incluant néanmoins la formation de collectifs d'association est pertinent, l'évolution du cadre légal n'ayant pas suivi l'essor considérable du mouvement associatif.

Résultat 2 : « Renforcement des capacités de plaider des collectifs d'associations de jeunes et de droits de l'Homme »

L'idée de renforcer les capacités de collectifs est d'autant plus pertinente que la société civile burundaise est fortement fragmentée et peu efficace. Le ciblage sur les jeunes et sur les associations de droits humains est également pertinent dans un programme de gouvernance démocratique en cette période de transition.

Les jeunes burundais sont confrontés de manière brutale à un phénomène massif de privation de droits, y compris économiques et sociaux, ainsi qu'aux fléaux du paludisme et du VIH/SIDA. Or, il existe dans la société burundaise, en pointillé, un mouvement de mobilisation de la jeunesse qui doit être soutenu. Par ailleurs, on observe à côté des grandes ligues de défense des droits de l'Homme un grand nombre d'associations qui s'attèlent à défendre ces droits.

Résultat 3 : « Amélioration de l'environnement juridique et institutionnel des médias »

Cet objectif est doublement pertinent : (i) l'environnement juridique et institutionnel des médias était au moment de la formulation du DAP, particulièrement peu favorable à la liberté de la presse et à l'épanouissement des médias ; (ii) les médias sont des agents privilégiés de promotion, d'observation et de protection des droits humains et d'une manière générale de plaider pour un gouvernance démocratique.

3.4.4. Composante 4 : Renforcement des capacités de coordination et de mobilisation des aides sur le PNBG

Effet recherché : Le DAP n' a pas formulé de manière explicite l'effet recherché par cette composante. Néanmoins, de l'entendement général, il s'agit pour cet effet, à travers le renforcement des capacités de la cellule de gestion et de coordination, d'asseoir le concept de bonne gouvernance dans la conduite des institutions de l'Etat et de la Société civile et de catalyser les aides sur le programme de gouvernance démocratique.

Résultat 1 : « Renforcement des capacités de la cellule de gestion et de coordination du PNBG »

Cet objectif s'imposait dans la mesure où ce projet a été conçu en appui au PNBG, qui doit être géré et coordonné par cette cellule.

Résultat 2 : « Mobilisation des ressources sur le PNBG »

Il s'agit d'une stratégie classique du PNUD qui, en l'occurrence, est tout à fait justifiée dans le contexte des Tables Rondes et Fora des bailleurs organisés avec l'appui du PNUD.

3.5. Pertinence de l'approche de mise en œuvre retenue au regard des résultats attendus

L'approche participative de mise en œuvre retenue est pertinente au regard des résultats attendus dans la mesure où elle apporte la dimension de durabilité et de viabilité aux actions réalisées.

3.6. Analyse des risques

L'analyse des risques est un point faible du DAP qui se limite à présenter comme risque la poursuite ou l'intensification du conflit armé.

4. Mise en œuvre et efficacité du projet

4.1. Le cadre institutionnel de pilotage du projet et de réalisation des activités

Le Comité de pilotage du projet, mis en place selon les prescriptions du DAP, est constitué des représentants des acteurs ou des bénéficiaires du projet. Présidé par le conseiller politique du Vice-Président et co-présidé, par le Représentant Résident Adjoint/Programme du PNUD, il comprend en principe dix-sept (17) membres, dont la plupart sont les points focaux du projet dans les institutions bénéficiaires. Il a été

ouvert à plusieurs partenaires internationaux du Burundi dont l'Union Européenne, la Belgique, la France et l'OHCDHB. Il a pour objet d'examiner les plans d'activité et rapports d'avancement et de proposer toute adaptation qu'il estime nécessaire. Il se réunit en principe tous les 3 mois.

Il a pu se réunir 3 fois en 2002 (en juin, septembre et décembre) mais une seule fois en 2003 en novembre, en raison de l'alternance telle que prévue par l'Accord d'Arusha, et de la situation sécuritaire (évacuation de juillet 2003).

Ce Comité est structuré en comités techniques correspondant aux composantes du projet ; ces comités fonctionnent de manière inégale, tandis que le Comité de pilotage remplit bien sa mission de suivi et d'orientation.

Le Projet s'est heurté au problème de l'instabilité des points focaux, qui ont pour la plupart changé au moment de l'alternance et, dans certaines institutions, ils ont même changé plusieurs fois. Ces changements ont handicapé les stratégies partenariales que le Projet tentait de construire avec les bénéficiaires et autres acteurs nationaux.

4.2. Modalités d'exécution

Le Programme financé par le PNUD est exécuté directement par ce dernier (modalité d'exécution directe DEX). Pour un projet de cette nature, cette modalité est un atout considérable. Elle peut cependant entraîner des difficultés inattendues. Comme le souligne le Rapport annuel du projet (mai 2002-mai 2003) : « *dans certains cas les confusions créées par les pôles de responsabilité entre le PNUD et le projet, selon la modalité d'exécution DEX, ont perturbé la bonne marche de certaines activités, même si la situation a connu une nette amélioration* ».

4.3. Le personnel

Le personnel du projet est composé d'un directeur, expert du PNUD (arrivé le 14 mai 2002), un Coordonnateur national (arrivé le 23 juin 2003), un jeune professionnel du PNUD (*Junior Professional Officer* (JPO) qui faisait déjà partie du précédent projet « Appui à la promotion de la bonne gouvernance »), un comptable, deux assistantes et deux chauffeurs.

Le projet a également intégré quatre stagiaires successifs (trois en gestion administrative et financière et une étudiante en sciences politiques), au cours de son exécution. Cette équipe a su mener à bien une entreprise particulièrement difficile, compte tenu du contexte très politisé de cette période de transition en résistant aux inévitables pressions, en faisant preuve à la fois de compétence et d'efficacité dans la réalisation des produits et d'adaptation par rapport au document de projet et en établissant des relations constructives avec les partenaires nationaux et internationaux.

4.4. Les ressources financières du Projet

Le projet a bénéficié au départ d'un budget de 1.515.500 \$ pour trois (3) ans sur fonds TRAC du PNUD. A ce montant s'est ajouté :

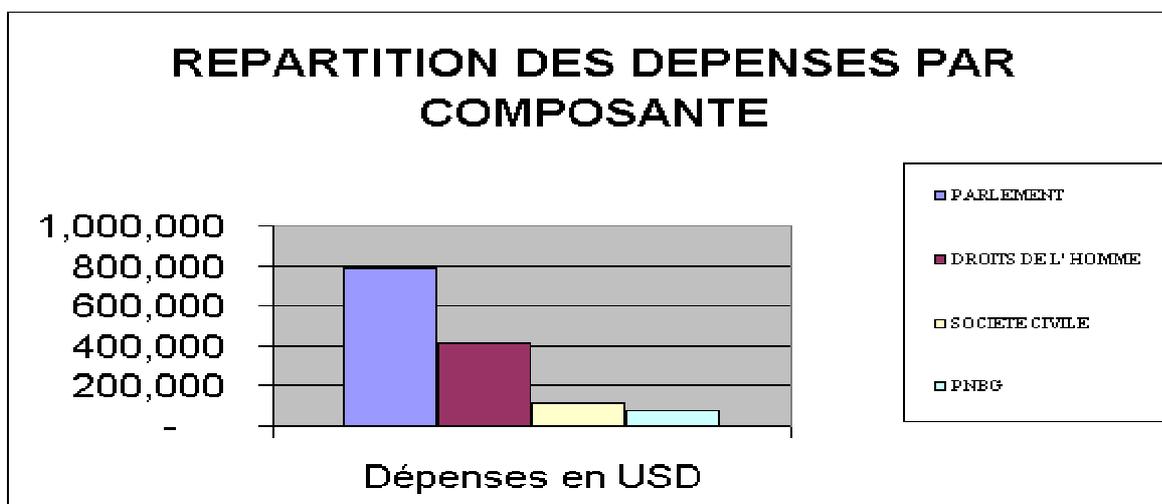
q En 2002 :

- a) 826.000 US \$ contribués par l'Agence Suédoise pour le Développement International (ASDI) pour la composante « Renforcement du Parlement » et pour la promotion de l'Ombudsman ;
- b) 300.000 US \$ des Fonds Thématique Gouvernance du PNUD (TTF) pour la composante « Promotion des Droits de l'Homme » ;

q En 2003 : 185.000 US \$ des TTF pour la composante « Renforcement du Parlement ».

Les dépenses effectives au 31 décembre 2003 s'élèvent à 1.405.270 US\$. Elles se répartissent comme suit par composante (voir Tableau et Graphique suivants et en Annexe 2 le tableau détaillé des dépenses) :

Renforcement du Parlement	58%
Promotion des Droits de l'Homme	29%
Renforcement de la société civile	8%
PNBG	5%
Total	100%



La contribution du Gouvernement porte sur la mise à la disposition des locaux au projet et la participation des cadres de l'administration à la poursuite des objectifs.

4.5. Efficience

Adéquation entre les activités à mener et les ressources

Dans l'ensemble, cette adéquation est satisfaisante, sauf dans certains cas analysés dans ce rapport. C'est, notamment, le cas du financement des déplacements des parlementaires dans leurs circonscriptions (les « descentes parlementaires ») qui ont coûté beaucoup trop cher (90.000 US \$), par rapport au résultat obtenu en termes de

population touchée, sans compter le principe même de ce type de financement (voir 5.2. Résultat 4).

De même, la formation des parlementaires aux questions budgétaires menées par AWEPA a coûté plus de 16.000 US \$ pour une journée et demi d'information/formation, sans laisser le moindre outil de formation qui aurait pu démultiplier celle-ci. Par ailleurs, les voyages de formation ont coûté plus de 200.000 US \$ pour un résultat qui aurait été nettement supérieur si ces formations avaient été organisées au Burundi au bénéfice d'un groupe-cible élargi.

Il ne s'agit pas, cependant, de supprimer les voyages de formation et d'études qui peuvent être parfaitement justifiés, dans certains cas.

En revanche, les études et ateliers de restitution-validation ont eu un rendement appréciable au vu de leur coût et de leur efficacité qui peut être appréciée à la fois en termes de qualité et d'impact : nombre important de participants, diffusion des rapports auprès des acteurs concernés, durabilité de ces études qui seront utiles pour la post-transition.

Ø **L'affectation des ressources selon les règles et les procédures en vigueur**

La programmation est effectuée selon les règles en vigueur à l'aide d'un plan de travail trimestriel qui établit pour chaque activité un estimatif des dépenses. Le rapport trimestriel qui fait le bilan des activités précise le coût effectif de chacune d'elles.

Ø **Le choix des objets et rubriques d'affectation des ressources**

La Composante Renforcement du Parlement » a bénéficié de 58% des ressources, grâce, notamment, aux fonds supplémentaires qui lui ont été affectés en 2002 et 2003 (voir ci-dessus 4.5). Cette affectation est tout à fait judicieuse, dans la mesure où il s'agit d'une nouvelle institution qui est appelée à jouer un rôle primordial dans la gouvernance démocratique.

4.6. Suivi et évaluation

4.6.1. Le Rapport annuel du projet (15 mai 2002 – 15 mai 2003)

Notation numérique : les groupes cibles (Parlement, MRIDHRP, Société civile) et les promoteurs du Projet (Directeur, Gouvernement, PNUD) ont noté la pertinence et la performance du projet suivant le barème suivant : 1 très satisfaisant ; 2 satisfaisant ; 3 non satisfaisant malgré certains éléments positifs ; 4 non satisfaisant.

La pertinence du projet est notée à 2 par chacun des groupes cibles contre 1 pour chacun des promoteurs. Deux acteurs, le MRIDHRP et le Gouvernement ont donné la note 3 à la pertinence en matière d'égalité de genre.

Les indicateurs de performance concernant le renforcement des capacités du Parlement ont été notés à 3 ou 4 par les différents acteurs. Mais il faut bien voir que cette notation est due à une formulation très précise d'indicateurs de résultats particulièrement difficiles à atteindre dans ce laps de temps dans le contexte du Parlement de transition.

Concernant l'analyse organisationnelle du MRIDHRP, l'appréciation des partenaires est largement positive, mais celle du PNUD est négative. Les indicateurs portant sur les dispositifs de protection des droits de l'Homme et la connaissance comparative de l'institution de l'Ombudsman font l'objet d'une appréciation mitigée et même plutôt négative. Force est de constater que ces indicateurs surévaluent les possibilités d'un projet du PNUD en ce domaine. Exemple : « Le MRIDHRP et son dispositif d'observation réorganisés et considérés comme efficaces ».

S'agissant du renforcement des capacités de la société civile l'appréciation du degré d'atteinte des résultats au travers des indicateurs est positive (note 1 ou 2).

La qualité des produits du projet est considérée comme satisfaisante, de même que les arrangements de gestion (sauf pour le MRIDHRP et la société civile) et l'efficacité du projet par rapport à des interventions similaires (sauf pour la société civile) et par rapport aux résultats prévus (sauf pour la Société civile et le PNUD). La rapidité d'exécution des produits est satisfaisante selon le gouvernement mais insuffisante selon les groupes-cible. La notation globale du projet est satisfaisante (note 2 pour chacune des parties prenantes). Ce jugement concorde avec les appréciations que la présente mission a pu recueillir auprès de l'ensemble des parties prenantes. La mission a, en effet, constaté un haut degré de satisfaction de la part des bénéficiaires directs du projet.

Dans sa partie narrative, le Rapport annuel rend objectivement compte des résultats obtenus et des difficultés rencontrées.

4.6.2. Un mécanisme interne de suivi et d'évaluation d'impact

Le projet a mis en place un suivi permanent de ses activités, qui trouve sa traduction dans les différents rapports qu'il produit, dont le Rapport annuel précité et le document « Plan de travail 2003 : Fiche synthétique des réalisations, Commentaires et Recommandations, » préparés pour le Comité de pilotage. Il en est de même du Rapport présentant le bilan des activités au cours des trois premiers trimestres de 2003. Ces documents reflètent une activité systématique de suivi des activités. A la demande du Président du Comité de pilotage, au cours de la dernière réunion de novembre 2003, le projet a entrepris l'élaboration d'une fiche d'évaluation d'impact qui sera remplie par l'ensemble des partenaires et bénéficiaires ainsi que par les différents consultants qui ont été associés aux activités. Certaines activités spécifiques sont suivies de près. C'est le cas, par exemple, des formations sous-traitées. Ainsi, par exemple, le contrôle journalier de la formation à l'informatique des parlementaires révèle un taux d'assiduité des sénateurs d'environ 80% et des députés de 40 à 50%.

5. Evaluation des résultats obtenus et de l'impact potentiel

Cette section est à lire en se référant au point 3.4. «Appréciation de la pertinence des résultats attendus».

5.1. Résultats liés à la composante 1 : Renforcement des capacités du Parlement

Effet recherché : «Efficacité accrue du Parlement à exercer ses fonctions législatives et de contrôle»

L'indicateur retenu «Mécanismes de reddition de compte tels qu'une commission des finances publiques établis en vue d'assurer un contrôle du législatif» est loin d'être atteint en raison des faiblesses statutaires et structurelles de l'institution parlementaire de la période de transition (voir 3.4.1).

Les résultats obtenus, présentés ci-dessous, surtout en matière d'équipement et de formation informatiques et de documentation, constituent un début de contribution à l'atteinte de cet effet, mais ce n'est qu'avec un Parlement élu que cet effet prendra tout son sens.

Résultat 1 : « Renforcement des capacités de l'administration de l'Assemblée nationale et du Sénat »

Une analyse des services administratifs et le plan global de renforcement des capacités des services administratifs du Parlement réalisés par l'« Etude des services administratifs du Parlement du Burundi », ainsi que le « Projet de proposition de loi portant statut particulier des fonctionnaires et contractuels du Parlement », sont des produits de qualité. Les problèmes ont été correctement identifiés. L'étude a notamment mis en lumière la marginalisation des services administratifs de l'Assemblée et de son Directeur général qui sont astreints à des fonctions subalternes, les vraies responsabilités et fonctions administratives étant assurées par le Bureau de l'Assemblée. La réorganisation des services, le statut des personnels et le plan de fonctionnement proposés sont de nature à améliorer substantiellement l'organisation de l'institution parlementaire. Cependant, la relative force d'inertie de cette institution n'a pas permis de valoriser cette étude, comme elle l'aurait mérité. La restitution a permis aux bénéficiaires d'apprécier la validité des recommandations. Mais l'exploitation de ce produit se heurte à la réticence du Bureau de l'Assemblée nationale qui contrôle étroitement le travail administratif de cette institution, en se fondant sur un système mis en place en 1998.

Même le Sénat qui n'avait pas encore tout son personnel placé au moment de l'étude ne tient pas compte des recommandations, préférant calquer ses services administratifs sur le modèle de ceux de l'Assemblée nationale.

Parmi les actions qui renforcent les capacités de l'administration du Parlement, il faut également signaler :

- Ø un stage de formation en gestion d'un mois en faveur d'un cadre du service administratif de l'Assemblée nationale en Côte d'Ivoire ;
- Ø la création d'un site WEB au Parlement, mais qui n'est que partiellement alimenté, suite à la non maîtrise de la technique par les bénéficiaires et à la lenteur dans la production de l'information ;
- Ø l'installation d'un réseau informatique accessible aux services administratifs ;
- Ø la formation des cadres des cellules de communication de l'Assemblée nationale et du Sénat en techniques de publication du *Bulletin du Parlement* et sa publication pour l'année 2004 ;
- Ø la formation des cadres et des parlementaires disponibles en utilisation de l'outil informatique ;
- Ø la fourniture d'équipements tels que les ordinateurs, deux photocopieuses dont une avec une densité de 52 pages/minute, onduleurs et imprimantes.

Résultat 2 : « Renforcement des capacités législatives de l'Assemblée nationale »

Au titre des outils méthodologiques, normatifs et juridiques on peut noter :

- Ø la production du manuel bilingue de procédures (kirundi-français) auquel est jointe une proposition de code d'éthique parlementaire (bilingue), ainsi que la production en kirundi de textes d'utilisation courante du Parlement (Constitution, Règlement intérieur des deux chambres) ;
- Ø l'Etude sur la mise en conformité du cadre juridique du Burundi avec l'Accord d'Arusha et le plan de formation du Parlement de transition, restituée en décembre 2002, faisant l'inventaire des lois d'exécution prioritaire pour le Parlement de transition ;
- Ø un séminaire de formation sur les questions budgétaires organisé à Bujumbura avec l'AWEPA, dont la qualité a été diversement appréciée par les bénéficiaires et dont le rapport coût-efficacité a été particulièrement faible (plus de 16.000 US \$ pour une journée et demi d'information/formation) ;
- Ø la restitution à l'assemblée des parlementaires du voyage d'études sur la Cour des comptes à Paris et à Bruxelles (voir résultat 3).

Les divers rapports d'études réalisés sous ce volet sont d'un très haut niveau. Les produits sont disponibles et peuvent renforcer la qualité du travail parlementaire en rendant le travail législatif accessible à l'ensemble des parlementaires, y compris ceux qui ne sont pas francophones. Le Code d'éthique est une innovation intéressante qui a permis d'enrichir la réflexion sur les fonctions et les comportements attendus des parlementaires dans une perspective de résolution de conflit. Ce code, toutefois, n'est pas soumis à l'approbation des deux chambres sous prétexte qu'il s'adresse à des assemblées élues. Il faudra veiller à ce qu'il soit effectivement soumis au prochain Parlement.

La dotation effective de 130 ouvrages sélectionnés par les bénéficiaires d'une liste mise à leur disposition par le directeur du projet et du matériel informatique ont été fournis en vue d'améliorer le Centre de documentation de l'Assemblée nationale. Pour le Sénat, comme point de départ d'un Centre de documentation, le projet a fourni 130 ouvrages, plus le mobilier et le matériel informatique Cet appui a eu des effets accélérés de renforcement des capacités des parlementaires. L'équipement fourni est principalement constitué de kits informatiques (ordinateurs, scanners, onduleurs et imprimantes) en trois tranches de livraison au cours de 2003, de la mise en place fonctionnelle d'un cyber-centre aux deux centres de documentation de l'Assemblée nationale et du Sénat avec connexion Internet financée pour un an par le projet, en plus de l'équipement bureautique et informatique du Sénat.

Le cyber-centre est activement utilisé par les parlementaires, qui s'initient à la recherche documentaire. La formation en informatique des parlementaires difficilement enclenchée est aujourd'hui en réalisation avec au bout du compte 120 heures de formation par parlementaire.

Cette formation, qui s'adresse également aux cadres du Parlement, est un facteur essentiel de durabilité, même si tous les parlementaires formés ne feront pas nécessairement partie du prochain Parlement. La prise en charge éventuelle par ce

dernier des frais d'abonnement à la connexion Internet est une condition critique de viabilité de ce dispositif.

Le Plan de formation des parlementaires restitué en décembre 2002 tarde à être exécuté, si ce n'est dans sa composante informatique. Ce n'est qu'en octobre 2003 que le Parlement a communiqué le calendrier de mise en œuvre de ce plan.

Ce retard de 9 mois est principalement dû à un changement de Directeur général, point focal du projet et, plus fondamentalement, à la centralisation des décisions au niveau de l'Assemblée nationale, ainsi qu'à la faible concertation entre les deux chambres du Parlement. A cela, il faut ajouter le manque de disponibilité des parlementaires qui sont en session pendant neuf mois de l'année et bien d'autres considérations importantes. Les actions de formation prévues sont intégrées dans le plan de travail 2004 du projet. La stratégie consiste à mobiliser à cet effet un petit noyau de consultants nationaux qui ont d'ores et déjà établi des programmes de formation et qui sont prêts à intervenir. Mais la réalisation de ce plan se heurte à une difficulté majeure, celle de la disponibilité des parlementaires, qui est de plus en plus problématique avec l'approche des élections.

Concernant les thèmes transversaux, trois termes de référence ont été envoyés en octobre 2003 à tous les points focaux concernés, portant sur la sensibilisation des parlementaires, respectivement :

- Ø aux droits de la personne au regard de la mise en conformité avec l'Accord d'Arusha et de l'établissement de l'Etat de droit et le contrôle de l'action gouvernementale ;
- Ø à l'approche genre dans la politique de développement et le contrôle de l'action gouvernementale ;
- Ø à la lutte contre le VIH/SIDA.

Cette action, qui a pris beaucoup de retard, devrait commencer en mars 2004. Elle vise à aider les parlementaires à mieux appréhender ces problématiques transversales de développement et à être informés sur les réponses apportées. Elle peut avoir un impact important dans la mesure où elle permettrait aux parlementaires de jouer dans ces trois domaines un rôle de plaidoyer et de contribuer à l'amélioration du cadre légal.

Enfin, à ce stade, aucun résultat ne peut être signalé, en rapport avec l'élaboration du fichier législatif pourtant ciblé comme un outil susceptible de contribuer à l'accès à la règle de droit.

Résultat 3 : « Renforcement des capacités des commissions-clé du Parlement »

En termes de réalisations on peut noter :

- Ø la fourniture d'un kit informatique, dont un ordinateur, un onduleur et une imprimante à chacune des douze commissions de l'Assemblée nationale, et des quatre commissions du Sénat, bien au-delà des commissions ciblées. Cet outil facilite grandement le travail des commissions et leur donne davantage d'autonomie ;

- Ø le financement de « voyages d'étude-appui » à la création et au renforcement de la Cour des Comptes au bénéfice d'un cadre du service administratif du Parlement et de six parlementaires en France et en Belgique, avec comme résultat positif l'amendement au projet de loi portant organisation de la Cour des Comptes. Il est regrettable que le projet n'ait pas collaboré sur ce point notamment avec un autre projet du PNUD consacré à la gouvernance économique.

Résultat 4 : «Promotion de l'institution parlementaire»

La stratégie de campagne nationale programmée dans le DAP (voir 3.4.1.) n'a pas été mise en œuvre, ce qui est regrettable. Elle a été remplacée à la demande des Bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat par le financement de «descentes» des parlementaires sur le terrain, le PNUD ayant accepté de reprendre un projet initié puis abandonné par les ONG américaines *National Democratic Institute* (NDI) et *Burundi Initiatives for Peace/Institute for Election Systems* (BIP/IFES). C'est ainsi que les parlementaires, en grande majorité, ont effectué deux visites de cinq jours dans leurs circonscriptions, respectivement en novembre et en décembre 2003. Suite à l'enlèvement de quelques parlementaires, cette activité a été retardée. Cette opération a coûté particulièrement cher (80.000 \$ et le coût estimatif total était de 170.000, environ 10.000 par province), notamment en raison des frais de transport et subsistance, pour un résultat relativement faible, dans la mesure où un pourcentage très réduit de la population a été touché. Mais c'est surtout dans son principe que cette action peut être discutée. La communauté internationale doit-elle prendre en charge des visites des parlementaires dans leurs propres circonscriptions ? Une telle opération n'est-elle pas en contradiction avec les principes de la démocratie représentative ?

Pour faciliter le dialogue entre toutes les composantes de la population avec l'institution parlementaire, une conférence de la diaspora a été organisée en partenariat avec AWEPA. Cette conférence tenue en juin 2003 a permis à des parlementaires et autres acteurs de la société civile et d'autres institutions d'échanger sur la situation du pays. Il est difficile d'apprécier l'impact d'une telle initiative qui a coûté 37.850 \$ mais il semble que, compte tenu de la conjoncture politique du moment, cette rencontre a été fructueuse.

De même, le projet a financé le voyage du Président de l'Assemblée nationale à des conférences en Tanzanie, à New York et à Washington pour consolider le processus de paix. En vue de stimuler le plaidoyer sur le principe de parité au Parlement (qui compte actuellement 37 femmes sur 187 à l'Assemblée nationale et 8 sur 53 au Sénat) le projet est chargé de renforcer les capacités de l'association « Solidarité des Femmes Parlementaires » (SOFEPA). Ainsi, il a financé au bénéfice de la SOFEPA un stage de formation de 3 membres au Ghana sur l'audit de genre, deux descentes de terrain dans quelques communes et la fourniture d'un ordinateur, une imprimante et accessoires et un onduleur.

Une restitution des expériences recueillies au Ghana auprès des Ministères de la Santé, de l'Agriculture et du Développement rural a permis d'initier des responsables de l'Administration à cette approche qui permet d'évaluer l'équité de genre, notamment en matière de projets de développement.

5.2. Résultats liés à la composante 2 : Promotion des droits de l'Homme

Effet recherché : «Organes de contrôle des droits de l'Homme établis et/ou opérationnels»

Résultat 1 : «Renforcement des capacités d'observation et de réforme juridique du MRIDHRP »

Le Rapport «Analyse des attributions du Ministère des Réformes Institutionnelles, des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement», validé en juillet 2003 et publié en octobre, fournit une analyse de qualité du cadre institutionnel des trois volets de ce ministère, présente 5 alternatives pour la mise en place d'un nouveau cadre structurel et propose un programme de renforcement des capacités d'intervention qui passera non seulement par un plan de formation en faveur des cadres mais également par la nécessité de convaincre le gouvernement sur l'opportunité du recrutement de quelques cadres.

S'agissant de la réorganisation du Ministère, les consultants ont donné la préférence à la création de deux ministères, l'un chargé des Réformes Institutionnelles et des Relations avec le Parlement et l'autre chargé des Droits de l'Homme.

Parmi les différentes alternatives de réorganisation proposées, les responsables actuels du Ministère en ont retenu une : la création de deux directions générales portant d'une part, sur les réformes institutionnelles et les relations avec le Parlement, et d'autre part, sur les Droits de l'Homme. Dans cette perspective le cabinet du Ministère a élaboré un projet de loi sur la restructuration du MRIDHRP, qui doit être examiné par le Conseil des Ministres. Ce projet devrait normalement être soumis à la prochaine session ordinaire du Parlement (juillet-septembre 2004).

Le Rapport de l'Etude du système des Comités locaux des droits de l'Homme, élaboré en étroite collaboration avec le MRIDHRP, a fait le constat suivant :

- Ø la plupart des Comités locaux (dits comités collinaires) restent inactifs, sans moyens de fonctionnement et n'ont pas été suivis par le MRIDHRP qui les a mis en place ;
- Ø les rares Comités qui fonctionnent encore éprouvent des difficultés de collaboration avec les autorités locales qui les assimilent à des usurpateurs de leurs prérogatives.

Ledit rapport recommande de fusionner ces Comités avec les antennes relais du Centre de promotion des Droits de la Personne Humaine et de la Prévention du Génocide pour en faire un seul comité local.

Sur l'amélioration et le renforcement des dispositifs de promotion et d'observation en matière de droits humains, le projet a apporté une contribution essentielle en favorisant la réflexion sur la création d'une Institution Nationale Indépendante des Droits de l'Homme. Dans cette perspective il a aidé le MRIDHRP à organiser deux ateliers de réflexion qui ont chacun fait l'objet d'un rapport riche en informations et analyses.

Un premier « Atelier de réflexion sur les institutions nationales de promotion et de protection des droits de la personne humaine » (27 au 29 août 2002) a permis à une quarantaine de participants concernés de s'informer, de réfléchir et d'échanger : (i)

sur l'ensemble du dispositif burundais, dont les « Comités collinaires » et la Commission Gouvernementale des Droits de la Personne ; (ii) sur les principes de l'ONU en matière d'établissement des Institutions nationales (dits principes de Paris de 1991), par une intervention de l'ancien Directeur de l'OHCDHB ; (iii) sur les expériences africaines en ce domaine présentées par les Présidents de deux Commissions Nationales des Droits de l'Homme, respectivement du Togo et du Rwanda. Cet atelier a été ouvert et clôturé par la chef du cabinet du MRIDHRP, représentant le Ministre.

Faisant suite à ce 1^{er} Atelier, un « Atelier de réflexion sur le processus de mise en place d'une Commission nationale des droits de l'Homme » a été organisé le 14 avril 2003, sur l'initiative du MRIDHRP, avec l'appui du projet du PNUD.

Deux conférenciers expérimentés ont développé la problématique d'un modèle d'institution nationale adapté aux réalités burundaises et les mécanismes et conditions de sa mise en place. Il s'agit respectivement du Directeur de l'OHCDHB et d'un ancien Ministre burundais des droits de l'Homme, expert en la matière et actif en ce domaine. Cet Atelier a été ouvert par le Ministre chargé des Droits de l'Homme et clôturé par la Chef de cabinet. Ces deux responsables ont insisté sur l'importance que présente pour le Burundi la création d'une Commission nationale indépendante des droits de l'Homme. Au cours des débats qui ont animé cet Atelier les participants se sont prononcés sur la nécessité de créer une telle Institution, moyennant une amélioration de la situation politique, à condition qu'elle soit réellement indépendante, et ils ont précisé les conditions de cette indépendance.

L'«Etude sur l'harmonisation de la législation nationale avec les instruments internationaux ratifiés par le Burundi en matière des droits de l'Homme» (juin 2003) contribue à l'identification des besoins en vue du renforcement des capacités de promotion et de protection des droits de l'Homme. Elle fait un inventaire exhaustif des instruments ratifiés par le Burundi, ou auxquels le pays a adhéré ainsi que des lois nationales relatives aux droits de l'Homme et montre le degré de respect des engagements du pays en matière de production de rapports exigés par certaines conventions. Elle fait des recommandations sur les pistes d'harmonisation de la législation nationale avec les instruments internationaux ratifiés en matière des droits humains. Le produit de bonne qualité a été restitué en juin 2003 aux bénéficiaires (MRIDHRP et MREC). Les recommandations de l'étude méritent un suivi de la part du gouvernement.

Le projet a financé les descentes d'observation de la situation des droits humains par la Commission Gouvernementale des Droits de la Personne Humaine dans toutes les provinces en 2002 et 2003, qui auraient pu être difficilement réalisées sans son appui.

Il a également financé de nombreux voyages de formation et de participation aux fora internationaux notamment à la Conférence Africaine sur les élections, la démocratie et la gouvernance à Pretoria en Afrique du Sud (le Directeur des Réformes Institutionnelles et des Relations avec le Parlement), la Conférence ministérielle sur les Droits de l'Homme en Afrique tenue à Kigali au Rwanda (trois cadres du MRIDHRP), la 33^{ème} Session de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples au Niger (trois cadres du MRIDHRP), la 34^{ème} Session de l'Institut International des Droits de l'Homme à Strasbourg (un membre de la

CGDPH, un membre de l'Association des Femmes Juristes), la 27^{ème} Table Ronde sur les problèmes actuels de Droit International Humanitaire à Sanremo (un cadre du MRIDHRP, un membre de la Ligue des Droits de l'Homme, Iteka).

Il a également fourni au Ministère huit ordinateurs, huit onduleurs et quatre imprimantes et accessoires ; dix-sept motos sont également disponibles en vue d'assurer le décentralisation du dispositif de promotion et de protection des Droits de l'Homme, en plus d'avoir financé la création du site Web du Ministère et l'abonnement à Internet pour une année.

Résultat 2 : « Assistance préparatoire à la création d'un Ombudsman »

En préparation d'un Atelier de réflexion sur l'Ombudsman, un voyage d'étude à Londres a été financé par le projet en faveur d'un cadre du MRIDHRP.

L'Atelier de réflexion sur la mise en place de l'institution de l'Ombudsman au Burundi (26-27 août 2003), lui-même, a donné lieu à des discussions très nourries sur une institution jugée par certains prématurée dans l'arsenal de protection du citoyen, dans un contexte où l'effort à leurs yeux devrait être concentré sur l'amélioration, d'une part, de l'administration et, d'autre part, du système judiciaire, compte tenu de la pénurie de moyens humains et matériels et de la nécessité de renforcer les dispositifs existants.

Néanmoins, l'objectif d'assurer une même compréhension par la classe politique burundaise de la notion d'Ombudsman, de ses missions, ses compétences et son fonctionnement, paraît avoir été en partie réalisé. La réflexion continue en vue d'un choix judicieux d'un modèle d'Ombudsman qui répond au mieux aux réalités socio-politiques burundaises.

5.3. Résultats liés à la composante 3 :Renforcement des capacités de la Société Civile

Effet recherché : Législation adoptée en vue de renforcer la participation de la Société Civile dans la formulation et la mise en œuvre des programmes économiques et sociaux, au niveau infranational.

Indicateur retenu : Existence de mécanismes de consultation régulière entre le Gouvernement et les organisations de la Société Civile sur les politiques et programmes économiques et sociaux

Résultat 1 : « Amélioration de l'environnement juridique des associations »

Le « Rapport de réforme du cadre juridique des Associations sans but lucratif (ASBL) » propose un projet de loi prévoyant, notamment la réglementation de la formation de collectifs d'association, l'assouplissement de la procédure d'agrément des associations, une juridiction compétente en cas de conflits ou de litiges, la décentralisation auprès des communes de procédures d'agrément en faveur des associations locales, des mesures fiscales et des subventions aux ASBL ainsi que des mesures souples de surveillance de l'Etat. Dans ce cadre, le projet a financé la création de la base de données du Ministère de l'Intérieur sur la société civile et les partis politiques, en plus d'avoir fourni deux ordinateurs, deux onduleurs et une imprimante pour son fonctionnement. Le projet a également appuyé la formulation d'une proposition de loi sur les Confessions religieuses.

Résultat 2 : « Renforcement des capacités de plaidoyer des collectifs d'associations de jeunes et de droits de l'Homme ».

Le renforcement de collectifs d'associations de la société civile a été initié sous la forme d'un appui matériel. C'est ainsi que le Collectif pour la Promotion des Associations de Jeunes (CPAJ) et le Collectif des Associations des Droits de l'Homme (CADH) ont reçu chacun deux ordinateurs, deux onduleurs et une imprimante. La mission a pu constater que cet équipement est effectivement utilisé par les associations membres.

Faisant suite à l'*Etude sur la stratégie et le programme d'appui à la société civile burundaise*, de janvier 2002, réalisée dans le cadre du projet antérieur d'Appui à la Bonne Gouvernance, un atelier national sur la société civile et cinq ateliers régionaux visant l'implication des associations de provinces ont été organisés en 2003 en vue d'assurer leur participation dans la mise en place et le fonctionnement d'un Cadre de concertation de la société civile.

L'invitation à ces ateliers régionaux en septembre et octobre 2003 ayant été faite par le Ministre de l'Intérieur, 5 représentants des collectifs d'associations ont protesté auprès de ce dernier, par une lettre contre un projet de mise en place d'un cadre de concertation au sein de la société civile. Les auteurs de la lettre considèrent que l'initiative du Ministre de l'Intérieur « met en danger l'indépendance de la société civile dont certains de ses membres se trouvent encore à l'état embryonnaire » et ajoutent qu'ils approuvent l'idée « de consolider la société civile burundaise à travers la constitution d'un grand ensemble synergique » mais ils expriment la crainte de voir le Ministère de l'Intérieur prendre l'initiative. Par la suite, des contacts avec les contestataires ont abouti à leur accord pour participer à ce processus.

Deux Journées de Réflexion sur la société civile, réunissant environ quatre-vingt représentants d'associations de différents secteurs, ont été organisées du 26 au 27 février pour faire suite à l'étude mentionnée ci-dessus. Cet atelier visait une meilleure compréhension du phénomène de société civile au Burundi et la mise en place d'un cadre de suivi et de concertation. Un deuxième atelier de suivi des activités précitées a eu lieu le 29 avril 2003 au cours duquel les participants ont élaboré des termes de référence et un cahier des charges d'un éventuel cadre de concertation de la société civile, qui faciliterait les rapports avec l'Etat. Ce cadre serait appelé à représenter l'ensemble de la société civile répartie en secteurs et régions.

Ces consultations ont été conclues par un « Atelier national de réflexion sur les stratégies de mise en place de réseaux de concertation de la société civile burundaise » (19-20 novembre 2003) avec la participation de plus de 200 associations venant des 17 provinces du pays (en fait plus de 300 ont participé). Cet atelier a débouché sur la désignation de dix responsables d'associations choisis à la fois sur une base régionale et sectorielle. Ils constituent un Comité technique provisoire chargé d'étudier la question de la mise en place d'un Cadre de concertation de la société civile au Burundi et de rapporter les résultats de leurs travaux aux participants de l'atelier de novembre. Depuis cet atelier, ce Comité s'est réuni à plusieurs reprises pour accomplir cette tâche.

Résultat 3 : « Amélioration de l'environnement juridique et institutionnel des médias »

Au titre du suivi des résolutions des états généraux de la communication de décembre 2001, organisés avec l'appui du PNUD, le projet a initié une réforme du cadre juridique de la Presse et de la Communication au Burundi qui, après avoir correctement identifié les problèmes posés par le cadre légal de fonctionnement des médias, a esquissé une réponse en 3 volets :

- 1° Un projet de loi portant révision du décret-loi du 21 mars 1997 sur la presse ;
- 2° Un nouveau texte de loi réorganisant le Conseil National de la Communication et susceptible de mieux protéger la liberté de la presse ;
- 3° Un projet de décret portant création du Fonds de promotion des médias.

Le projet du PNUD a ainsi initié et réalisé une activité essentielle de renforcement du cadre juridique et institutionnel de la presse et des médias.

Les projets de texte ont été formulés, restitués et validés en septembre 2002 avec la participation des bénéficiaires. Le projet de loi sur la Presse a été promulgué en 2003, et les deux autres textes sont en considération au niveau du Gouvernement. Les écueils de la précédente législation ont été levés, notamment les problèmes liés à l'autorisation préalable, la protection des sources, les limitations diverses de la liberté de la presse, la gestion des délits de presse, la carte de presse et l'aide aux médias privés ainsi que la réorganisation du Conseil National de la Communication.

Le projet a également appuyé une formation des journalistes à l'utilisation de l'outil informatique (96 participants). D'autres formations sont en préparation : éthique et déontologie, cadre juridique, techniques d'interview et de rédaction, techniques d'archives, radiophonie.

5.4. Composante 4 : Renforcement des capacités de coordination et de mobilisation des aides sur le PNBG

Résultat 1 : « Renforcement des capacités de la cellule de gestion et de coordination du PNBG »

Le projet a appuyé la Vice-Présidence dans la finalisation du PNBG. Il a fallu ensuite que le Gouvernement dans son ensemble s'approprié ce Programme national. A la Conférence de Genève de novembre 2002, les bailleurs ont suggéré de fusionner ce Programme National de Bonne Gouvernance et le Programme National de Renforcement des Capacités pour constituer un seul Programme National de Renforcement des Capacités pour une Bonne Gouvernance (PNRCBG) qui a été finalisé en février 2004. On comprend dans ces conditions que la Cellule de gestion et de coordination initialement prévue n'ait pas encore été mise en place.

Toutefois, au titre de ce résultat 1, le projet a d'ores et déjà engagé 80.000 US \$ pour les activités suivantes : emploi d'un consultant pour appuyer la reconstitution du PNBG ; deux ateliers de validation du PNBG ; achat de matériel pour équiper la future cellule de gestion et de coordination.

De juillet 2002 à février 2003, le projet a organisé des réunions mensuelles de l'ensemble des partenaires internationaux œuvrant dans le domaine de la gouvernance démocratique. Ces réunions ont donné lieu à des fructueux échanges

d'informations et ont permis au projet d'établir des partenariats, notamment avec BIP/IFES et NDI en vue de renforcer les capacités du Parlement. En raison d'un manque de disponibilité, la direction du projet a décidé d'interrompre cette initiative de concertation. Cependant, les contacts se poursuivent de manière informelle.

Résultat 2 « Mobilisation des ressources sur le PNRCBG »

Le projet a financé une consultation pour préparer un document de synthèse du PNRCBG intitulé : « Plaidoyer pour un Programme National de Renforcement des Capacités pour une Bonne Gouvernance » qui a été présenté au Forum des bailleurs en janvier 2004 à Bruxelles. Ce plaidoyer a permis de mobiliser une part substantielle du milliard de dollars que les partenaires se sont engagés à donner au pays à l'occasion de ce Forum.

5.5. Contribution à la mobilisation pour la paix et la réconciliation nationale

En complément du cadre des résultats programmés, le projet a appuyé des actions pour la mobilisation pour la paix :

- Ø le financement d'une campagne d'explication de l'Accord d'Arusha par le Ministère chargé de la mobilisation pour la paix et la réconciliation nationale dans deux provinces ;
- Ø Un appui financier au projet de l'Unesco « Ecriture de l'Histoire du Burundi » dont l'objectif est de produire un ouvrage scientifique des origines 2000 et la réalisation des manuels d'enseignement de l'Histoire du Burundi. Dans ce cadre, le projet a fait une importante contribution financière à la Conférence des auteurs de cet ouvrage organisée par la Ministère de la mobilisation pour la paix et la réconciliation nationale en février 2003 (coût total 28.000 dollars \$).
- Ø Deux conférences données par le Directeur du Projet, respectivement :
 - « Renforcement des capacités opérationnelles d'une Institution nationale indépendante de la Jeunesse Burundaise »
 - « Droits et Devoirs de l'électorat dans une bonne gouvernance » (mars 2003 pour *Search For Common Ground*).

6. Le Plan de travail 2004

Ce plan, qui se veut maximal dans sa formulation actuelle, contient : (i) le reliquat des activités programmées qui n'ont pas encore pu être menées ; (ii) les souhaits émis par les bénéficiaires. Il ne peut être entièrement réalisé dans les 10 mois qui restent avant la clôture du projet, d'autant plus que le Burundi entre dans une période où pèsent de tout leur poids les échéances électorales. Il est donc essentiel de définir les priorités. Dans cette optique la mission propose des critères de sélection des priorités (voir Recommandations 8.3).

7. Leçons à tirer

7.1. Concernant la formulation du DAP

On a vu plus haut (3.3.) que dans leur formulation, certaines « cibles » semestrielles ou annuelles sont excessivement impératives pour une période de transition. Ainsi, par exemple, il n'est pas certain que dans le climat politique actuel, marqué par une tension pré électorale, il soit opportun que « les projets de textes établissant un Ombudsman soient rédigés ». Parmi ces textes il est notamment prévu dans le DAP la détermination d'un organigramme prévisionnel. Sans doute vaut-il mieux attendre que le climat politique s'apaise avec la sortie de la période de transition pour élaborer de tels textes. Par contre, il convient que le projet d'article de la Constitution relatif à l'Ombudsman soit effectivement rédigé dans la mesure où cette institution est prévue dans l'Accord d'Arusha pour la période post-transition.

Par ailleurs, d'autres « cibles » du DAP apparaissent comme irréalistes et même inopportunes dans le présent contexte, par exemple : « les services administratifs de l'Assemblée nationale et du Sénat ont été réorganisés ». Force est de constater que les rapports de pouvoir actuels au sein du Parlement ne permettent pas de réaliser cette cible de manière valable.

Dans ces conditions, il conviendrait, à l'avenir, dans la formulation de ce type de projet, de mettre l'accent sur la mise en route et le déroulement du processus qui mène à une réorganisation de l'administration parlementaire, plutôt que sur le résultat final. C'est dans le cadre d'un Parlement élu et apaisé qu'un tel objectif pourra être atteint. De plus, le prochain Parlement comprendra nettement moins de membres, ce qui change la donne en matière administrative.

De cette expérience on peut tirer la leçon qu'en matière de gouvernance démocratique, la prudence s'impose dans la formulation des produits et cibles temporelles et qu'il est nécessaire d'établir un cadre logique de mise en œuvre précisant notamment les conditions critiques (les facteurs de risque).

7.2. Concernant les partenariats avec les institutions bénéficiaires et les acteurs extérieurs

Les institutions de gouvernance démocratique sont fortement motivées pour nouer un partenariat avec le PNUD, mais elles éprouvent des difficultés à construire une véritable relation partenariale de type contractuel. L'expérience du projet a mis en lumière plusieurs contraintes à cet égard, dont la principale est la faiblesse structurelle de ces institutions qui ont émergé à la faveur d'une ouverture démocratique encore récente. Ces institutions sont ainsi dépourvues de ressources humaines et matérielles, de savoir-faire et d'expérience et souffrent d'un important déficit d'organisation. Il en résulte des modes de fonctionnement peu efficaces, dont le projet a fait les frais, notamment en ce qui concerne les délais d'exécution des produits programmés. Par exemple, le Parlement a mis plus de 9 mois pour fournir un calendrier de mise en œuvre du plan de formation mis à sa disposition. Les diverses propositions de termes de référence pour mener à bien des activités programmées ont été prises en compte dans de très longs délais qui ont entraîné des retards considérables par rapport aux plans de travail du projet.

De plus, ces institutions nouvelles sont excessivement sollicitées, ne fût-ce que pour répondre aux exigences de l'Accord d'Arusha. Enfin, elles sont instables, notamment du fait de l'alternance et des accords de cessez-le-feu, et extrêmement politisées dans un contexte d'équilibre précaire de partage du pouvoir et de pré campagne électorale.

Il convient de noter que cette situation générale de faiblesse des institutions de gouvernance démocratique est précisément la raison d'être de ce projet de renforcement de capacités. Il importe donc d'approfondir la réflexion sur les stratégies de renforcement de capacités d'institutions de gouvernance démocratique.

L'expérience de partenariats avec des acteurs extérieurs n'a pas été des plus heureuse. C'est le cas notamment pour le partenariat conclu avec BIP/IFES pour la mise en place du cyber-centre de l'Assemblée nationale, qui a été soudainement interrompu en raison de la décision de cet organisme de quitter le pays. Le projet a dû prendre en charge entièrement les dépenses, notamment l'abonnement à la connexion Internet, que s'était engagé à régler, à moitié, ce partenaire. Un partenariat avec AWEPA pour la réalisation d'une formation des parlementaires sur « les questions budgétaires » n'a pas non plus été satisfaisant. Certes, l'activité a été entreprise, mais le rapport coût-efficacité a été particulièrement peu satisfaisant et le partenaire n'a pas respecté les consignes qui lui ont été données, ni les règles du PNUD pour ce type de partenariat. De plus, un rapport servant d'outil de travail semble ne pas avoir été produit, non plus. Une expérience antérieure de partenariat avec AWEPA, portant sur un appui à une Conférence de la diaspora burundaise, a donné davantage satisfaction.

7.3. Concernant les stratégies de renforcement des capacités

7.3.1. Appui à la réorganisation des structures

Ø Services administratifs de l'Assemblée nationale

L'Etude des services administratifs du Parlement burundais, restituée lors d'un atelier de validation, a bien mis en lumière les faiblesses de cette administration : un cadre physique inapproprié ; une structure organisationnelle inadéquate ; un personnel insuffisant, peu formé, sous-équipé et peu motivé ; la non harmonisation des textes régissant le fonctionnement de l'Assemblée nationale ; des ressources financières limitées. Elle a proposé un « plan global de renforcement des capacités » comprenant notamment une nouvelle structure organisationnelle ; un statut particulier des agents de la fonction parlementaire, un plan de formation et de perfectionnement du personnel ainsi qu'un plan de motivation. Le projet de proposition de loi sur le statut du personnel, joint à l'étude, permet une opérationnalisation immédiate des recommandations faites par les consultants. Ces derniers disposaient d'atouts certains pour faire avancer leurs propositions, puisque l'un d'entre eux était l'ancien Directeur général de l'Assemblée nationale et l'autre l'ancien responsable des services administratifs du Parlement haïtien.

Force est de constater que le suivi et la présentation des recommandations devant les instances de décision du Parlement se heurtent à une série de difficultés :

- q un manque d'intérêt à réaliser les réformes par un Bureau d'une Assemblée nationale de transition et d'un Sénat de Transition ;
- q les 5 membres du Bureau, s'appuyant sur un système mis en place antérieurement, se sont approprié les compétences de gestion, l'Administration de l'Assemblée étant reléguée à des tâches subalternes ;
- q un personnel technique de faible niveau de formation peu enclin à étoffer ses compétences et peu revendicatif de son statut.

Ø Institutions de promotion et de protection des Droits de l'Homme

Les études menées en ce domaine et les ateliers de réflexion ont fourni une analyse de qualité, notamment sur les attributions et l'organisation du MRIDHRP, de la Commission Gouvernementale des Droits de la Personne et des Comités locaux de paix et des droits humains appelés comités collinaires). De plus, un travail suivi d'information et de réflexion stratégique a été mené sur la création d'une Institution nationale indépendante des droits de l'Homme.

Le dispositif d'observation des droits humains mérite une réflexion approfondie compte tenu de la multiplicité des intervenants dans le domaine sollicitant la même population à la base, dans un système de transition qui ne peut affirmer avec fermeté son autorité. On observe, en effet, sur le terrain un foisonnement d'initiatives en matière de droits humains. En plus des comités collinaires, lorsqu'ils existent, il y a entre autres, les antennes régionales et communales du Centre de promotion des Droits de la Personne Humaine et de Prévention du Génocide, les structures décentralisées des Ligues, notamment de la Ligue Iteka, les Comités Justice et Paix de l'Eglise catholique, des structures locales du projet de vulgarisation des textes sur les droits et devoirs des citoyens (Belgique) en collaboration avec l'Organisation Non Gouvernementale belge « Réseau des Citoyens (RCN) », des cellules de vigilance citoyenne mises en place par des ONG, sans compter les Bashingantahe, la police communale et les tribunaux de résidence. Il y a risque de créer une certaine confusion auprès de populations excessivement sollicitées. Sans oublier que certaines zones se distinguent par une absence de mécanismes de promotion/protection.

La création d'une Institution nationale indépendante des Droits de l'Homme requiert un consensus solide pour garantir son indépendance. Le projet d'associer l'Administration et la société civile dans la désignation des membres risque, selon des observateurs avertis, d'hypothéquer l'avenir d'une telle institution, surtout si elle est créée dans cette période de transition.

Par ailleurs, la question de la capacité du budget national à supporter le fonctionnement de chaque nouvelle institution mérite une réflexion approfondie, sous peine de compromettre sa viabilité en suspendant son financement à l'unique aide extérieure.

Ø Cadre de concertation de la Société civile

L'Atelier de novembre 2003 du projet prévoit des scénarios de mise en place d'un mécanisme d'appui, et toutes les propositions accordent une large

autonomie et indépendance aux acteurs de la société civile qui feraient partie de cette initiative.

Comme le souligne le Rapport « le débat est donc à poursuivre entre les pouvoirs publics et les représentants de la société civile pour la mise en place d'une structure susceptible d'assurer une représentation effective de toutes les catégories d'associations, tout en sauvegardant leur indépendance vis à vis des forces politiques ». Tel est l'enjeu de la mise en place du Cadre de concertation de la société civile que le projet contribue à mettre en place.

7.3.2. Fourniture de l'équipement

La dotation en équipements à tous les bénéficiaires du projet, notamment le Parlement, est l'un des aspects les plus visibles du projet, en particulier le matériel informatique qui s'ajoute souvent à celui qui est fourni par d'autres partenaires.

Sur ce plan plusieurs constats peuvent être faits :

- Ø d'une manière générale les affectations ont eu un impact positif ;
- Ø dans l'ensemble les besoins des bénéficiaires ne sont pas entièrement satisfaits, mais on observe également des situations où le matériel fourni n'est pas utilisé ou est sous utilisé pour diverses raisons : sur-équipement de certains bénéficiaires, manque de personnel pour l'utilisation ou absence de formation, problèmes de maintenance ... ;
- Ø s'agissant du réseau informatique du Parlement, il se pose un problème de viabilité dans la mesure où le projet a pris en charge l'abonnement à Internet pour un an et que cette institution ne dispose pas de budget pour ce poste ;
- Ø problème d'harmonisation des équipements d'une même institution même si l'origine est, en l'occurrence, l'indisponibilité du matériel, à la commande. Par exemple, le projet a fourni à l'Assemblée nationale une photocopieuse très performante qui est d'une autre marque que celle dont l'Assemblée est déjà équipée, tout simplement parce que le modèle n'était plus en production.

7.3.3. Production des études, séminaires et ateliers

Ø Les études et les ateliers : un facteur de durabilité

Les études et les rapports d'ateliers de réflexion produits par le projet sont dans l'ensemble d'un très haut niveau, même si quelques analyses sont de qualité moyenne. La méthodologie de l'identification objective des besoins à travers l'analyse de l'existant et les recommandations d'actions à entreprendre doit être encouragée, de même que le processus participatif de restitution-validation et la diffusion du rapport final auprès de l'ensemble des acteurs concerné ainsi que les partenaires internationaux et même de la société civile.

Ces produits, de par leur intérêt théorique et pratique et de l'approche participative qui a présidé à leur élaboration, sont un facteur de durabilité des actions de gouvernance démocratique appuyées par le projet. Elles seront particulièrement utiles pour aborder la post-transition. Mais il ne faut pas perdre de vue que les études et ateliers ne sont que des moyens pour

entreprendre des actions orientées vers l'atteinte des effets visés. Dans la conjoncture de cette période de transition ces études sont des moyens efficaces de transformation non seulement des structures mais également des mentalités.

Prenons le cas des études et ateliers menés sur la société civile, y compris les ateliers sur les institutions des droits humains, qui ont permis aux bénéficiaires de mieux comprendre :

- (i) ce qu'est la société civile, initialement perçue par beaucoup comme un conglomérat d'associations ;
- (ii) son rôle de contrepois par rapport au pouvoir d'Etat, d'amélioration des conditions de vie de la population, de dynamisation et d'innovation sociale et surtout de mobilisation pour la paix.

Pour ce qui est de l'élaboration des études, on notera certaines limites :

- quelques lenteurs dans la finalisation des termes de référence suite au manque de réaction des bénéficiaires ;
- quelques tiraillements dans le choix des consultants.

Ø **Les leçons de la traduction en kirundi**

Les activités de traduction des textes de loi en kirundi ont mis en lumière la distance qui sépare la loi de la population. Dans ces conditions, l'entreprise de légiférer également en langue nationale, encore que difficile, doit être encouragée.

7.3.4. Formation et communication

La formation, sous la forme d'acquisition de connaissances et de processus d'apprentissage, est centrale dans la conception du projet, en particulier dans la composante Parlement. Cette activité est actuellement limitée à l'initiation à l'informatique et à la recherche documentaire sur Internet aussi bien pour les Parlementaires que pour les cadres administratifs du Parlement ainsi qu'à la découverte des logiciels de presse pour les membres de la cellule de communication de l'administration parlementaire.

Le démarrage tardif de la formation est principalement dû :

- Ø au peu d'engagement de la part des bénéficiaires dans l'élaboration du plan de formation, particulièrement à l'Assemblée nationale, ainsi qu'à l'inactivité prolongée du point focal du projet à l'Assemblée et résultant de son changement ;
- Ø à l'indisponibilité des bénéficiaires à cause de la multiplication des sessions parlementaires et autres activités diverses ;
- Ø à la pléthore des membres bénéficiaires (183 députés et 53 sénateurs) entraînant dilution de l'intérêt pour le programme ; diversité de la motivation due à l'hétérogénéité du niveau de formation, certains parlementaires n'ayant pas le niveau de base requis.

Certains obstacles sont progressivement levés grâce à la multiplication des contacts entre l'Assemblée et le projet et au recrutement du Coordonnateur national.

Des absences aux sessions de formation des journalistes ont été constatées. Elles seraient dues à leur grande sollicitation, particulièrement des journalistes du secteur privé dont la formation implique une réduction de leur disponibilité à leur service. Pour y remédier la formation pourrait favoriser l'espacement des modules ou des sessions de formation dans la programmation.

Force est de constater que la presse écrite est le parent pauvre du secteur de la communication, tant en ce qui concerne sa production (en quantité et en qualité) que sa diffusion. Ainsi, par exemple, on ne trouve pratiquement pas de journaux dans les communes, y compris les organes de la presse publique.

Il en résulte une sous-information des populations rurales, qui est préjudiciable au processus de paix et, plus fondamentalement à la démocratie. Une stratégie à explorer consiste à favoriser la jonction entre presse écrite et radiophonique au niveau local. Des journaux locaux pourraient être produits dans le sillage de radios locales, notamment au travers du courrier des lecteurs. Ce courrier publié dans des journaux locaux serait également diffusé et débattu dans des émissions radiophoniques. Plusieurs expériences de ce type ont donné d'excellents résultats en Afrique de l'Ouest.

8. Recommandations

8.1. Concernant les stratégies d'intervention

8.1.1. Appui à la réorganisation des structures

Ø Continuer à promouvoir la réorganisation des services administratifs de l'Assemblée nationale

Afin de faire avancer la mise en œuvre des recommandations de réorganisation des services administratifs de l'Assemblée, la stratégie suivante pourrait être suivie :

- q sensibiliser les parlementaires et le personnel technique sur la nécessité de ces instruments et l'urgence d'une telle réorganisation pour qu'elle démarre avec les prochaines institutions élues ;
- q concentrer l'effort de sensibilisation sur un noyau motivé de parlementaires et de cadres ;
- q impliquer les leaders du Parlement.

Ø Suivre le processus de restructuration du MRIDHRP

Parmi les cinq alternatives de réorganisation proposées par l'étude sur les attributions de ce Ministère, les responsables actuels de ce dernier en ont retenu une : création de deux directions générales portant, d'une part, sur les réformes institutionnelles et les relations avec le Parlement, et d'autre part, sur les Droits de l'Homme. Dans cette perspective le cabinet du Ministère a élaboré un projet de loi sur la restructuration du MRIDHRP, qui doit être examiné par le Conseil des Ministres.

8.1.2. Fourniture de l'équipement

Ø Favoriser une coordination entre les bailleurs en matière de fourniture de matériel bureautique/informatique

Compte tenu des leçons tirées à cet égard (voir 7.3.2.), il conviendrait d'organiser une coordination des bailleurs en ce domaine. Il est recommandé d'examiner cette possibilité avec la Belgique qui a mis sur pied un programme quinquennal d'appui ponctuel aux administrations centrales en matière de fourniture à la carte de matériel bureautique/informatique.

Une Commission au sein du Ministère du Plan et de celui des Finances est chargée d'analyser les demandes et d'organiser les services d'accompagnement (formation, maintenance). Il conviendrait d'associer à cette commission le Ministère de la Communication, qui est en charge des technologies de l'information et de la communication (TIC).

8.1.3. Etudes, séminaires et ateliers

Ø Clarifier les tâches entre les parties prenantes

Afin de maintenir la bonne qualité des études, séminaires et ateliers il est recommandé :

- au projet de continuer à susciter une participation accrue des comités techniques du Comité de pilotage dans l'élaboration des termes de référence ;
- d'appuyer encore plus sur la responsabilité des gestionnaires du projet dans le choix des consultants et dans l'encadrement des travaux ;
- de maintenir le contrôle a posteriori du Comité de pilotage ;
- d'affermir la responsabilité du projet dans l'organisation et l'encadrement des séminaires et des ateliers de restitution, tout en assurant un degré élevé de participation des représentants des bénéficiaires dans l'organisation.

8.1.4. Formation

Ø Accélérer le plan de formation des parlementaires et des cadres de l'Administration du Parlement

Pour contourner les risques d'enlisement du projet après l'identification réussie des besoins du Parlement (en réorganisation des structures, en fourniture de matériel, en formation du personnel technique et des parlementaires) et un abandon préjudiciable de l'investissement dans ce secteur, il est recommandé d'accélérer les activités programmées dans le Plan de formation des parlementaires et des cadres de l'Administration (défini dans le document « Plan de conformité du cadre juridique du Burundi avec l'Accord d'Arusha et Plan de formation du Parlement de transition », novembre 2002), moyennant réajustement compte tenu du caractère transitoire des institutions et des nombreuses activités engendrées par les échéances électorales.

Il convient d'ores et déjà :

- (i) d'accélérer la constitution d'un groupe de formateurs nationaux spécialisés dans les disciplines concernées (droit, sciences politiques, histoire, économie et gestion) auquel peut être joint sporadiquement un expert international ;
- (ii) d'accorder un délai raisonnable pour la conception d'un module de formation dont le contenu est précisé après discussion de la charpente avec une représentation des bénéficiaires et du projet ;
- (iii) de prévoir la possibilité d'une sous-traitance de firmes spécialisées pour les formations correspondant à leurs compétences spécifiques par exemple le CPF.

Une plus grande détermination devra être déployée de la part du projet, des Bureaux de l'Assemblée et des parlementaires pour s'engager dans la formation spécifique aux techniques parlementaires, d'autant que le caractère transitoire de l'institution ne favorise pas la participation. Le défi est de trouver des solutions pratiques au problème du manque de disponibilité des parlementaires.

8.2. Concernant l'atteinte des effets visés dans les composantes

8.2.1. Composante 1 : Renforcement des capacités du Parlement

Effet : « Efficience accrue du Parlement à exercer ses fonctions législatives et de contrôle »

Ø Poursuivre le renforcement des capacités administratives et législatives du Parlement et celles des commissions parlementaires

Il s'agit de mener à bien les activités programmées à ce titre, qui n'ont pas encore pu être entreprises notamment :

- q promouvoir l'adoption du code d'éthique ;
- q continuer de supporter les frais d'abonnement à Internet au moins d'octobre à décembre 2004 ;
- q s'assurer du suivi de la formation en informatique d'une part, et de la formation générale et spécifique à la fonction parlementaire, d'autre part .

Ø Elaborer et entreprendre, à la place des descentes des Parlementaires sur le terrain, une campagne de sensibilisation de la population sur le rôle du Parlement

L'action de promotion de l'institution parlementaire s'avère délicate en période pré-électorale. Il convient de contourner cet obstacle en continuant à promouvoir l'institution parlementaire par le moyen de campagnes d'éducation civique. Ce programme devrait être mené par des personnalités expertes intervenant dans le cadre de la société civile sur base de modules conçus à partir de l'expérience acquise au Burundi et dans d'autres pays et validés par les acteurs concernés. Un tel

programme est une priorité à réaliser d'urgence compte tenu de l'approche des élections.

Ø **Créer un fichier législatif sélectif et graduel sur les textes de gouvernance démocratique**

Une activité n'a pas encore été initiée : la création du fichier législatif qui contribuerait de façon significative à l'accès à la règle de droit. En complément du projet financé par la Belgique, de mise à jour des codes et lois du Burundi dont la dernière édition date de 1971, il est impératif pour le Parlement de disposer d'un fichier complet et officiel de l'ensemble des textes de droit positif et de le publier au bénéfice des praticiens et de tout intéressé. Cette énorme tâche ne peut se réaliser qu'en plusieurs étapes : en fixant par exemple l'année 1998 comme année pivot à cause du nombre et de l'importance des réformes du cadre légal qui s'opèrent depuis cette année. A titre d'essai :

- q Faire un inventaire exhaustif des nouvelles lois, décrets-lois et décrets, en notant les textes éventuellement abrogés ou modifiés (confrontation du répertoire du BOB, du registre tenu par le cabinet du Président et celui du Bureau de l'Assemblée nationale), particulièrement les textes relatifs à la gouvernance démocratique ;
- q Entreprendre l'alimentation du contenu du fichier et procéder à la traduction en Kirundi ;
- q Publier le résultat.

Ø **Capitaliser l'expérience de traduction des textes des lois**

Plusieurs acteurs, dont le Projet de Gouvernance Démocratique et l'ONG Belge RCN, ont entrepris un important travail de traduction juridique. Il conviendrait de tirer les leçons de cette expérience et d'en capitaliser les acquis de manière à faciliter la compréhension des textes de loi et à améliorer leur accès au plus grand nombre.

8.2.2. Composante 2 : Renforcement des capacités de promotion et de protection des droits humains et mobilisation pour la paix

Effet : « Organes de contrôle des droits de l'Homme établis et/ou opérationnels »

Ø **Poursuivre la promotion de l'Institution nationale indépendante des droits de l'Homme et de l'Ombudsman**

Les ateliers de réflexion sur ces deux institutions ont montré que ces dernières sont reconnues comme pertinentes par l'ensemble des acteurs concernés qui tous insistent sur l'indispensable indépendance dont elles doivent jouir. Nombre d'entre eux estiment qu'il pourrait être préjudiciable à cette indépendance d'aller trop en avant dans l'élaboration des textes et des projets d'organisation en cette fin de période de transition marquée par la compétition électorale.

Concernant l'Institution nationale indépendante, le Projet de gouvernance démocratique doit entretenir la flamme de la création. A cet effet, il doit développer des liens étroits avec un noyau de leaders motivés qui pourront appuyer sa création

dans la période post-transition. La même stratégie devrait être adoptée pour la mise en place de l'Ombudsman.

Ø **Harmoniser les interventions à la base en matière des droits humains**

Il conviendrait de mener une réflexion concertée avec les multiples acteurs (voir 7.3.1.) qui animent ou soutiennent à la base des structures de promotion et de protection des droits de l'Homme, notamment pour connaître le mandat et les fonctions effectives de ces dernières et pour favoriser les complémentarités et les synergies.

Ø **Veiller à relier les droits civils et politiques aux droits économiques sociaux et culturels**

Comme le précise la Déclaration et le Programme d'Action de Vienne (1993) : « *Tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés* ». Il convient dès lors d'insister sur la relation dialectique qui existe entre les deux grandes catégories de droits que sont les droits civils et politiques, d'une part, et les droits économiques, sociaux et culturels, d'autre part. Les citoyens ne peuvent adhérer aux valeurs (civiles et politiques) de l'Etat de droit et de la gouvernance démocratique que s'ils en expérimentent les bienfaits (du point de vue économique, social et culturel) dans leur vie quotidienne. Il importe dès lors de promouvoir et de défendre de manière conjuguée ces deux catégories de droits.

Ø **Prendre en compte les différentes dimensions de la mise en œuvre des droits de l'Homme**

Il convient de prendre en considération dans la pratique les différentes dimensions de la défense de ces droits. La **protection** des droits humains implique que des mesures répressives puissent être prises contre ceux qui agissent de manière à susciter des violations potentielles de droits. La **facilitation** équivaut à une action de catalyseur afin qu'une personne privée de droits commence à en jouir progressivement.

L'obligation de **respect** des droits humains signifie de ne pas agir de manière à entraîner une violation ou une privation de ces droits. La **réalisation** décrit une action qui assure que les droits de quelqu'un sont accomplis de manière pérenne, ce qui suppose l'existence de dispositifs sociaux suffisants pour protéger les personnes contre les menaces ordinaires qui pèsent sur la jouissance des libertés conférées par ces droits (voir le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2000).

8.2.3. Composante 3 : Renforcement de la société civile

Ø **Promouvoir habilement les dynamiques à l'œuvre dans la société civile**

L'institutionnalisation des mécanismes de consultations régulières entre le Gouvernement et la société civile n'empêche pas nécessairement la constitution systématique de « centrales » des associations de la société civile. Dans le contexte politique de transition il convient de promouvoir un cadre de concertation renforcé

qui permette l'épanouissement des énergies créatrices de la société civile dans son hétérogénéité.

Ø Poursuivre l'effort d'amélioration de l'environnement juridique et institutionnel

Le Projet doit assurer un suivi des textes juridiques dont il a appuyé l'élaboration, en particulier sur les ASBL et sur les confessions religieuses. Il importe également de suivre l'exploitation des nouveaux instruments juridiques de création de collectifs d'associations et de renforcer les capacités du Ministère de tutelle pour un suivi des activités des associations, notamment par la formation à l'alimentation et à l'exploitation de la base de données.

Ø Intensifier le renforcement des capacités des associations

Les associations de la société civile sont de plus en plus sollicitées pour apporter leur contribution à la mise en place d'un système de gouvernance démocratique. Dans cette perspective elles doivent pouvoir bénéficier d'actions de renforcement de capacités, notamment en matière de gestion et de communication.

Ø Poursuivre l'action de formation des journalistes et promouvoir l'information sur les avancées de la gouvernance démocratique

Le programme de formation des journalistes devrait être considéré comme une priorité dans le Plan de travail 2004, et cette action devrait être poursuivie ultérieurement.

8.2.4. Composante 4 :Renforcement des capacités de coordination et de mobilisation des aides sur le PNRCBG

Ø Appuyer la mise en place de la cellule de gestion et de coordination du PNRCBG

Cette cellule devrait être mise en place rapidement par les autorités compétentes.

Ø Appuyer la mobilisation des ressources sur le PNRCBG

Pour mener à bien les actions qui restent à réaliser dans le cadre de l'Accord d'Arusha et pour entrer sereinement dans la post-transition, le Burundi aura besoin de beaucoup de ressources. Il ne faut pas perdre de vue, toutefois, que la meilleure manière d'aider le pays à mobiliser des ressources est de l'aider à réaliser des programmes et des projets qui, de par leur qualité, exercent un effet d'attraction.

8.3. Concernant l'année 2004 et la finalisation du projet

Ø Définir une stratégie de finalisation du projet

Le projet doit impérativement se clôturer fin décembre 2004. De nombreux chantiers ont été ouverts qu'il importe de ne pas laisser à l'abandon. Ceux dont la réalisation peut être compromise, compte tenu du contexte, doivent être réajustés (voir 8.2).

Ø **Etablir les priorités du plan de travail 2004**

Le plan de travail 2004 est un plan maximal (voir 6) qu'il est impossible de réaliser en l'état. Il est donc impératif d'identifier les priorités suivant plusieurs critères :

- q l'urgence des actions à mener en cette fin de période de transition : notamment une campagne d'éducation civique ;
- q le souci de durabilité des institutions, dispositifs et mécanismes mis en place avec l'appui du projet : notamment le centre informatique de l'Assemblée nationale et du Sénat
- q l'existence de conflits potentiels qui doivent être gérés avec habileté : c'est notamment le cas de la mise en place du cadre de concertation de la société civile ;
- q l'impact potentiel du renforcement des capacités : par exemple pour les Commissions parlementaires, étant entendu que certains de leurs membres pourraient constituer un vivier de futurs acteurs politiques et hauts cadres de l'Administration.

Ø **Elaborer un cadre logique de mise en œuvre du plan de travail 2004**

Le plan de travail pour la période qui reste à couvrir (mars à décembre 2004) devrait s'appuyer sur un cadre logique pour sa mise en œuvre, qui précise pour les différents effets visés, les objectifs immédiats, les résultats à moyen terme, les indicateurs de rendement et les conditions critiques. Les facteurs de risque peuvent en effet être exprimés de manière positive c'est à dire comme des conditions qui devraient être réalisées pour que les résultats attendus soient obtenus. Au cas où les conditions ne sont pas réunies, il convient de revoir la programmation et, le cas échéant, de définir des actions qui agissent sur ces conditions.

8.4. Concernant l'appui aux élections de 2004

Ø **Concevoir l'appui aux élections de 2004 dans une perspective de construction d'un véritable système électoral**

Dans le cadre d'une assistance pré-électorale, la Division de l'Assistance aux Elections du Département des Affaires Politiques des Nations Unies entreprend en ce mois de février une mission d'évaluation des besoins pour les prochaines échéances électorales.

C'est sur la base des conclusions de cette mission que le PNUD prendra une décision au sujet d'un appui en ce domaine. Le PNRCBG a bien prévu les activités à mener pour les élections de 2004 et celles qu'il faudra entreprendre pour la constitution d'un véritable système électoral. Dans l'hypothèse où le PNUD s'engagerait à appuyer le processus, deux possibilités s'offrent du point de vue du cadre organisationnel : soit intervenir à travers l'actuel projet de gouvernance démocratique (alternative A), soit créer un projet *ad hoc* (alternative B). Chacune de ces deux alternatives présentent des avantages et des inconvénients :

Alternative A : l'actuel projet de gouvernance démocratique

- avantages : (i) la connaissance du terrain et des acteurs permettent au projet de s'adapter à l'évolution du contexte ; (ii) le projet peut asseoir son intervention sur des acquis en matière de renforcement du Parlement, des institutions des droits de l'Homme et de la société civile ;
- inconvénients : (i) risque de concentrer l'essentiel des énergies du projet sur les élections et de délaissier les actions en cours qui ont besoin d'être soutenues ; (ii) l'exercice d'appui à l'organisation des prochaines élections n'entre pas dans le champ de compétence du projet.

Alternative B : un projet *ad hoc*

- avantage : la formule d'un projet *ad hoc* permet de maximiser les chances de succès, car l'expertise nouvelle serait dégagée du poids des contraintes et difficultés générées par l'action antérieure ainsi que de l'inévitable usure des capacités d'intervention d'un projet qui a dû se battre pour faire avancer son programme ;
- inconvénient : nécessité de mettre en place un nouveau dispositif d'appui sans bénéficier du cadre institutionnel et de l'expérience du projet actuel.

S'agissant de la nécessité de situer l'intervention à court terme (appui aux élections de 2004) dans une perspective de durabilité, les deux alternatives se valent dans la mesure où le projet actuel de gouvernance démocratique est de toute façon appelé à se terminer fin 2004. Un projet *ad hoc* à court terme peut constituer le socle sur lequel sera mis en place un projet « Elections » de plus longue durée pour la période 2005-2007.

8.5. Concernant le prochain cycle de coopération du PNUD 2005-2007

Ø Poursuivre la stratégie de renforcement des capacités dans les quatre composantes actuelles

Le renforcement des capacités mené dans les quatre composantes actuelles doit être poursuivi dans les années à venir pour créer une dynamique de durabilité de la gouvernance démocratique. Pour chacune des composantes les priorités pourraient être les suivantes :

- Institution parlementaire : (i) renforcement de l'Administration parlementaire ; (ii) formation générale des parlementaires et spécialisée à la fonction parlementaire ; (iii) renforcement des capacités des commissions ;
- Droits de l'Homme : appuyer l'évolution du dispositif de promotion, protection et observation de ces droits, tout particulièrement en ce qui concerne la mise en place d'une Institution nationale indépendante et d'un Ombudsman ;
- Société civile : (i) poursuivre l'amélioration du cadre légal et institutionnel ; (ii) renforcer les capacités d'analyse, de

gestion, d'organisation, d'action et de communication des associations au travers de collectifs, en particulier les collectifs de jeunes, de femmes et de militants des Droits de l'Homme ;

- q PNRCBG : ce programme sera appelé à jouer un rôle stratégique en matière de gouvernance démocratique, il est donc essentiel d'appuyer la cellule de gestion et de coordination qui est prévue et de soutenir l'effort de mobilisation des ressources.

Ø Elargir le champ d'intervention du PNUD en matière de gouvernance démocratique à deux nouvelles composantes : (i) les systèmes et processus électoraux ; (ii) la gouvernance locale (la décentralisation)

Concernant l'appui au système électoral, l'objectif doit être d'en faire un système pérenne capable d'organiser des élections légitimes. La décentralisation est étroitement liée à la légitimité et à la durabilité du système électoral dans la mesure où elle implique un transfert de pouvoir et de ressources de l'Etat central vers des collectivités locales dont les élus sont réellement représentatifs. La décentralisation est un processus à long terme qui doit être bien préparé de la base au sommet. A cet égard il conviendrait d'aider le Burundi à pouvoir tirer parti d'expériences africaines instructives dont celle du Mali.

Ø Relier de manière dynamique les appuis du PNUD en matière de gouvernance

Il s'agit notamment d'organiser des complémentarités et des synergies entre les actions du PNUD en matière de gouvernance démocratique, administrative et économique, par exemple pour l'appui aux commissions du Parlement ou pour la restructuration et le renforcement des institutions de Droits de l'Homme.

Ø Développer sur la base des effets recherchés des stratégies partenariales avec les autres agences du SNU et les partenaires du Burundi impliqués dans la gouvernance démocratique

A cet égard, l'UNDAF devra jouer un rôle moteur. Une coopération fructueuse pourra notamment être mise sur pied avec l'UNICEF en matière d'intégration de l'approche de droits dans le processus de programmation. L'UNICEF pourrait contribuer à former à cette méthode de programmation des personnels des différentes agences concernées, dont le PNUD.

9. Conclusions

Le Projet d'appui au programme National de Gouvernance démocratique, qui a démarré en mai 2002, s'inscrit dans le prolongement de plusieurs projets antérieurs du PNUD, dont il a pu tirer parti, notamment dans l'analyse de la société civile burundaise. Le Document d'Appui au Programme est dans l'ensemble pertinent. Il concentre l'effort sur des composantes clé de la gouvernance démocratique, pour lesquelles le PNUD bénéficie d'un avantage comparatif au Burundi. La stratégie définie dans le DAP est centrée sur le renforcement des capacités dans trois secteurs essentiels (le Parlement, les institutions des droits de l'Homme et la Société civile) et met l'accent sur les interactions entre eux.

Le projet a consacré environ 60% de ses ressources et de son énergie au renforcement des capacités du Parlement. Il s'est heurté à une certaine inertie de cette institution et à un manque de disponibilité des parlementaires pour les actions de formation, due principalement aux nombreuses sessions et aux activités hors sessions.

Le résultat le plus visible du projet dans cette composante porte sur la mise en place dans chacune des chambres du Parlement d'un centre informatique et de documentation, dont un cyber-centre qui est utilisé à la satisfaction générale des parlementaires. Une formation systématique à l'utilisation de cet outil connaît un certain succès : le taux d'assiduité est d'environ 80% au Sénat contre moins de 50% à l'Assemblée nationale.

En matière de promotion des Droits de l'Homme, les résultats portent principalement sur l'analyse du secteur tant au sommet qu'à la base, un appui matériel à la Commission Gouvernementale des Droits de la Personne Humaine, qui grâce à cette aide a pu entreprendre ses descentes sur le terrain, une réflexion participative nourrie sur la création d'une Institution nationale indépendante et d'un Ombudsman ainsi que sur un appui organisationnel et matériel au Ministère chargé des Droits de l'Homme.

L'effort de renforcement de la société civile s'est tout d'abord concentré sur l'amélioration de l'environnement institutionnel et légal, notamment par la contribution à un projet de loi portant réforme du cadre juridique des ASBL et la mise en place de la Base de données sur la Société civile et les partis politiques, à un autre projet sur les confessions religieuses et à la préparation d'une nouvelle loi sur la presse, qui a été promulguée. Cette action est appelée à avoir un impact positif sur la liberté de la presse et l'émancipation du journalisme, d'autant plus qu'elle est appuyée par une action d'envergure de formation des journalistes. L'effort a également porté sur la formation en vue d'une meilleure participation de la société civile dans la formulation et la mise en œuvre des programmes économiques et sociaux. L'action menée pour la mise en place d'un cadre de concertation de la société civile dans son ensemble s'est avérée délicate dans un contexte de forte politisation et d'enjeux de pouvoir. En revanche, le renforcement des capacités des collectifs d'associations est en bonne route.

La stratégie d'interaction entre ces trois composantes a principalement joué entre les Droits de l'Homme et la société civile, cette dernière étant fortement impliquée dans

la promotion et la défense de ces droits. Le Parlement de transition a montré quelque lenteur à réagir.

Cette situation est propre à une période de transition, qui est à la fois transition entre la guerre et la paix et entre l'urgence et le développement. Cette période est fortement marquée par l'instabilité des responsables politiques et administratifs dans un contexte de partage et donc de rotation du pouvoir et, en conséquence, par une absence de vision à long terme.

Ces diverses actions de renforcement, même si elles éprouvent souvent des difficultés à aboutir, contribuent à constituer le terreau sur lequel se construit la démocratie burundaise.

Annexe 1

PROGRAMME DE RENCONTRES DE LA MISSION

	NOM	TITRE ET INSTITUTION	TEL.	LIEUX DE RENCONTRE	DATES	HEURE
1	M. Gabriel LEGBA-MONY Visite de courtoisie	Représentant Résident a.i.	22 31 35	PNUD	09 fév.	9h 00
2	Mme Séraphine RUCAKUMUGUFI Mme Béatrice NTAHE	Chef de Cabinet, Ministère des Réformes Institutionnelles, des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement : Point Focal ; Ancien Chef de Cabinet, Ministère des Réformes Institutionnelles, des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement	21 38 48	Ministère	09 fév.	10h 00
3	M. Walter EHMEIR	Coopération autrichienne et Union européenne	22 34 26	Délégation de l'Union européenne	09 fév.	14h 00
4	M. Prof. Gervais GATUNANGE	Professeur, Université du Burundi	938 401	Faculté de Droit	09 fév.	16h 00
5	Mme Hon. HAVYARIMANA Euphrasie	Présidente, Solidarité des Femmes Parlementaires : Point Focal	922 999 23 37 55 21 09 68	SOFEPA	09 fév.	17h 00
6	M. Antoine BAZA mai 2003-Présent	Conseiller Principal Chargé des Questions Politiques et Diplomatiques, Vice-Présidence de la République : Président du Comité de Pilotage	24 83 50	Présidence de la République	10 fév.	09h 00
7	M. Jean-Baptiste GAHIMBARE Point focal depuis 2003	Directeur Général, Assemblée Nationale de Transition : Point Focal	23 38 03 926 724	ANT	10 fév.	11h 00
8	M. Pasteur BARARUNYERETSE	Directeur, Centre de Promotion des Droits de l'Homme et de la Prévention du Génocide et Président de la Commission Gouvernementale des Droits de la Personne Humaine	23 29 10 23 29 11 965 539	CPDHPG	10 fév.	14h 15
9	Mlle Florette NTAKO M. J.M.V. HASABAMAGARA	Représentant Légal, Collectif pour la Promotion des Associations des Jeunes (CPAJ) ; Point Focal	21 96 45 833 994	CPAJ	10 fév.	15h 00
10	M. Pascal MUKENE	Chargé de Missions, Présidence de la République : Président du Comité de Pilotage, mai 2002 - avril 2003	21 57 42 23 70 06 845 540	Présidence de la République	10 fév.	17h 00
11	Hon. Frédéric NGENZEBUHHORO	Premier Vice-Président, Assemblée Nationale de Transition	23 36 40 910 699	ANT	10 fév.	18h 00
12	Mme Isabelle BROUILLARD	Chef de Mission, Réseau des Citoyens	24 37 23	RCN	11 fév.	8h 00
13	M. Philippe NTAHOMBAYE Partenaire engagé/Société civile	Professeur, Université du Burundi Société Civile	937 930	Projet	11 fév.	09h 00
14	M. Thaddée SIRYUYUMUNSI Ancien Point focal	Directeur Général, Publication de la Presse Burundaise, Ancien Chef de Cabinet, Ministère de la Communication et Porte-Parole du Parlement : Point Focal	22 56 99 21 21 82 924 897	ABP	11 fév.	10h 00

15	M. Philip HEUTS	Chargé de la Coopération Internationale, Ambassade de Belgique	22 67 81	Ambassade de Belgique	11 fév.	14h 00
16	M. Philippe NUWAKAMWE	Chef de Cabinet, Sénat de Transition : Point Focal	24 5115 24 5117	Sénat	11 fév.	16h 00
17	M. Jean KABAHIZI	ARR/Gouvernance, PNUD	22 31 35	PNUD	12 fév.	08h 00
18	M. Bruno MAES	Chargé de Bureau, UNICEF	22 71 94	UNICEF	12 fév.	09h 00
19	M. Antoine BUTOYI, empêché a délégué : Mme Yvonne MATUTURU Honorable Emile MWOROHA	Ministre de la Mobilisation pour la Paix et la Réconciliation Nationale ; Cadre d'Appui : Point Focal du Projet " <i>Ecriture de l'Histoire du Burundi</i> " ; Président du Projet " <i>Ecriture de l'Histoire du Burundi</i> "	21 94 60	Ministère	12 fév.	10h 00
20	Mme Ancilla NDAHIGEZE Parfois Point focal du CAFOB	Coordinatrice, Collectif des Associations Féminines du Burundi (CAFOB)	21 77 58 831 526	CAFOB	12 fév.	11h 00
21	Mme Assetta OUEDRAOGO PNUD	CTP, Projet d'Appui à la Promotion de l'Egalité des Genres	24 39 90	Projet Genres	12 fév.	14h 30
22	M. Pierre-Justin NKUNZIMANA Point focal	Secrétaire Permanent, Collectif des Associations des Droits de l'Homme	21 48 82 921 840	OHCDHB	12 fév.	16h 00
23	M. KAVUMBAGU J. M. Vianney M. Edouard BIHA M. Adrien NDAYISABA	Président, Ligue des Droits de l'Homme Iteka ; Cadres d'appui	963 003	Ligue Iteka	12 fév.	17h 00
24	M. Basile GATERETSE Consultant du Projet	Directeur, Centre de Perfectionnement et de Formation en cours d'emploi (CPF)	22 83 00	CPF	13 fév.	09h 00
25	Mme Denise SINDOKOTSE M. Cyprien NDIKUMANA	Chef de Cabinet, Ministère de la Communication et Porte-Parole du Gouvernement ; Directeur, Maison de la Presse	22 17 66 923 933	Ministère	13 fév.	10h 00
26	M. Raphaël NTIBAZONKIZA Consultant du Projet	Conseiller, Assemblée Nationale de Transition	980 165 23 37 06	Projet	13 fév.	11h 00
27	M. Cyrus NERSY, Chef (Absent) M. Alain BERTRANEU, Adjoint	Service de Coopération Ambassade de France	22 67 67	Ambassade de France	16 fév.	08h 00
28	M. Simon NYANDWI M. TERENCE MBONABUCA	Ministre de l'Intérieur ; Directeur Général, Administration du Territoire	22 42 42	Ministère	16 fév.	10h 00
29	M. Moctar CISSE M. Abdoulaye TRAORE	Directeur, Office du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme au Burundi ; Chargé de la Promotion des Droits de l'Homme	21 48 82	OHCDHB	16 fév.	11h 00
30	M. Déogratias RUSENGWAMIHIGO	Ministre des Réformes Institutionnelles, des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement	21 36 82	Ministère	16 fév.	15h 00
31	M. Robert J. LUNEBURG	USAID	22 34 54	USAID	16 fév.	16h 30
32	M. Onésime NDUWIMANA	Ministre de la Communication et Porte-Parole du Gouvernement	22 46 66	Ministère	17 fév.	8h 00
33	M. Eugène NINDORERA Consultant du Projet	Consultant Indépendant, Projet : Société Civile	603740	Bureau	17 fév.	09h 00

34	M. Adama COULIBALY	Représentant Résident Adjoint/Programme, PNUD	22 31 35	PNUD	17 fév.	11h 00
35	M. Bruno MAES	Chargé de Bureau, UNICEF	22 68 88	UNICEF	17 fév.	12h 00
36	M. Berhanu DINKA	Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU au Burundi	21 51 22 24 60 09	UNOB	17 fév.	17h 00
37	M. Sunil SAIGAL	Représentant Résident, PNUD	22 31 35	En mission au 2 mars		
38	M. Yacouba SOW	UNESCO	21 53 82	Indisponible (déménagement du bureau)		

Annexe 2

APPUI MATERIEL FOURNI PAR LE PROJET

1.	<p>Outils informatiques et bureautiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Assemblée nationale de Transition : 22 ordinateurs, 22 onduleurs, 15 imprimantes + toners, 2 photocopieuses + tambours et toners, 4 scanners ; 2) Sénat : 14 ordinateurs, 14 onduleurs, 1 photocopieuse + tambours + toners, 5 imprimantes + toners, 3 scanners; 3) Ministère des Réformes Institutionnelles, des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement (MRIDHRP) : 8 ordinateurs, 8 onduleurs, 4 imprimantes et toners ; 4) Solidarité des Femmes Parlementaires (SOFEPA) : 1 ordinateur, 1 onduleur, 1 imprimante + toners, 1 photocopieuse + tambours et toners ; 5) Collectif des Associations des Droits de l'Homme (CADH) : 2 ordinateurs, 2 onduleurs, 1 photocopieuse + tambours et toners, 1 imprimante et toners ; 6) Ministère de l'Intérieur : 2 ordinateurs, 2 onduleurs, 1 imprimante et toners ; 7) Collectif des Associations pour la Promotion des Jeunes (CPAJ) : 2 ordinateurs, 2 onduleurs, 1 imprimante + toners, 1 photocopieuse + tambours et toners ;
2.	<p>Installation du réseau informatique et Abonnement sans fils (pour 1 année) ; Création site web: Assemblée nationale de Transition et au Sénat de Transition ;</p>
3.	<p>Ouvrages aux Centres de documentation : 130 pour l'Assemblée et 130 pour le Sénat ;</p>
4	<p>Mobilier au centre de documentation du Sénat.</p>

Annexe 3

REPARTITION DES DEPENSES PAR COMPOSANTE

Domaines d'intervention	Fonds	Activités	Dépenses en USD
Renforcement des capacités du Parlement	PNUD TRAC	Etude Services administratifs du Parlement	25,000
		NTIC	28,000
		Formation	85,000
		Equipements	95,000
		Divers	75,000
		Frais exécution directe	36,500
		<i>Sous total</i>	344,500
	ASDI	Ombudsman	14,523
		Manuel	10,000
		NTIC	19,544
		Formation	44,267
		Séminaire sur les "questions budgétaires" AWEPA	20,000
		Equipements	175,315
		Divers	12,231
		Frais exécution directe	15,250
	<i>Sous total</i>	311,130	
	T.T.F 2003	NTIC	11,587
		Descentes parlementaires	80,000
		Voyages	15,440
		Equipements	18,786
		Frais exécution directe	7,844
		<i>Sous total</i>	133,657
	TOTAL (1)		

Renforcement des Droits de l'Homme	PNUD TRAC	Etudes (Comités locaux, Harmonisation DH, Anal.)	20,000
		Voyages	45,000
		NTIC (Site Web)	1,200
		Séminaires	50,000
		<i>Sous total</i>	116,200
	TTF 2002	Ateliers Institutions nationales	20,000
		Etude Arusha	30,000
		Voyages	59,710
		Descentes Commission Gouvernementale DPH	25,000
		Equipements	170,359
		Frais exécution directe	14,714
		<i>Sous total</i>	299,783
	TOTAL (2)		
Renforcement de la Société Civile	PNUD TRAC	Cadre Juridique Presse & Comm.	22,000
		Cadre Juridique Associations	10,000
		Base des données Assoc.& Partis politiques	5,000
		Formation Journalistes en NTIC	7,500
		Cadre de concertation	35,000
		Voyages	10,000
		Equipements	30,500
		<i>Sous total</i>	120,000
TOTAL (3)			120,000
Renforcement des capacités de Coordination et de Mobilisation des aides sur le PNBG	PNUD TRAC Min. Mob. pour la Paix	Ecriture de l'Histoire du Burundi, Paris (nov. 03), Bujumbura (fév. 02)	30,000
		Descentes Explication Accord d'Arusha	10,000
		<i>Sous total</i>	40,000
	ASDI	Conférence sur la diaspora à Bruxelles AWEPA	40,000
	<i>Sous total</i>	40000	
TOTAL (4)			80,000
TOTAL GENERAL			1,405,270

Annexe 4**SYNTHESE DES DEPENSES**

N°	Domaine d'intervention	Dépenses en USD
1	PARLEMENT	789,287
2	DROITS DE L' HOMME	415,983
3	SOCIETE CIVILE	120,000
4	PNBG	80,000
	TOTAL	1,405,270

Annexe 5

**LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION DE RESTITUTION SUR LE
RAPPORT PROVISOIRE DE REVUE A MI-PARCOURS ET DE
REORIENTATION DU PROJET**

N°	NOM	TITRE	INSTITUTION	TEL.
1	M. Adama COULIBALY	Représentant Résident Adjoint/Programme	PNUD	22 31 35
2	M. Antoine BAZA	Conseiller Principal Chargé des Questions Politiques et Diplomatiques, et Président du Comité de Pilotage	Vice-présidence	24 83 50
3	Mme Séraphine RUCAKUMUGUFI	Chef de Cabinet, Point Focal	Ministère des Réformes Institutionnelles, des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement	21 38 48
4	M. Walter EHMEIR		Coopération autrichienne et Union européenne	22 34 26
5	Mme Hon. Euphrasie HAVYARIMANA	Présidente, Point Focal	Solidarité des Femmes Parlementaires	922 999 21 09 68
6	M. Jean-Baptiste GAHIMBARE	Directeur Général, Point Focal	Assemblée Nationale de Transition	23 38 03 926 724
7	M. Pascal MUKENE	Chargé de Missions, Président du Comité de Pilotage, mai 2002 - avril 2003	Présidence de la République	21 57 42 23 70 06 845 540
8	Mme Isabelle BROUILLARD	Chef de Mission,	Réseau des Citoyens	24 37 23
9	M. Philippe NTAHOMBAYE	Professeur, Société Civile	Université du Burundi	937 930
10	M. Thaddée SIRYUYUMUNSI	Directeur Général : Point Focal	Publication de la Presse Burundaise	22 56 99 21 21 82 924 897
11	M. Philip HEUTS	Chargé de la Coopération Internationale	Ambassade de Belgique	22 67 81
12	Mme Yvonne MATUTURU	Cadre d'Appui : Point Focal du Projet " <i>Ecriture de l'Histoire du Burundi</i> "		21 6837
13	Mme Ancilla NDAHIGEZE	Coordinatrice	Collectif des Associations Féminines du Burundi (CAFOB)	21 77 58 831 526

14	M.Pierre-Justin NKUNZIMANA	Secrétaire Permanent, Point focal	Collectif des Associations des Droits de l'Homme	21 48 82 921 840
15	M. Edouard BIHA	Cadre d'appui	Ligue des Droits de l'Homme Iteka	963 003
16	M. Basile GATERETSE	Directeur, Consultant du Projet	Centre de Perfectionnement et de Formation en cours d'emploi (CPF	22 83 00
17	Mme Denise SINDOKOTSE	Chef de Cabinet	Ministère de la Communication et Porte-Parole du Gouvernement	22 17 66
18	M. Raphaël NTIBAZONKIZA	Conseiller , Consultant du Projet	Assemblée Nationale de Transition	980 165 23 37 06
19	M. Alain BERTRANEU	Service de Coopération	Ambassade de France	22 67 67
20	M. Térance MBONABUCA	Directeur Général	Administration du Territoire	22 42 42
21	Mme Marie-Amélie NDAYISENGA	Chargé de programme Média	Office du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme au Burundi	968 276
22	M. Sonia LIMA	Observatrice	Office du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme au Burundi	21 48 82
23	Mme Frédérique KABWA	Assistante RRA/P	PNUD	22 31 35
24	M. Edonias NIYONGABO	Coordonnateur national	Projet	21 57 23
25	Mme Béatrice NTAHE	Ancien Chef de Cabinet	Ministère des Réformes Institutionnelles, des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement	21 3848
26	Honorable Emile MWOROHA	Président du Projet " <i>Ecriture de l'Histoire du Burundi</i>		605 998
27	M. Cyprien NDIKUMANA	Directeur,	Maison de la Presse	923 933
28	M.Stanislas MAKOROKA	Doyen Faculté de Droit Consultant du Projet	Université du Burundi	22 62 20